

SCI Zone d'Activité de Bourisp ZAB

3 place du téléphérique

Résidence Pic Lumière

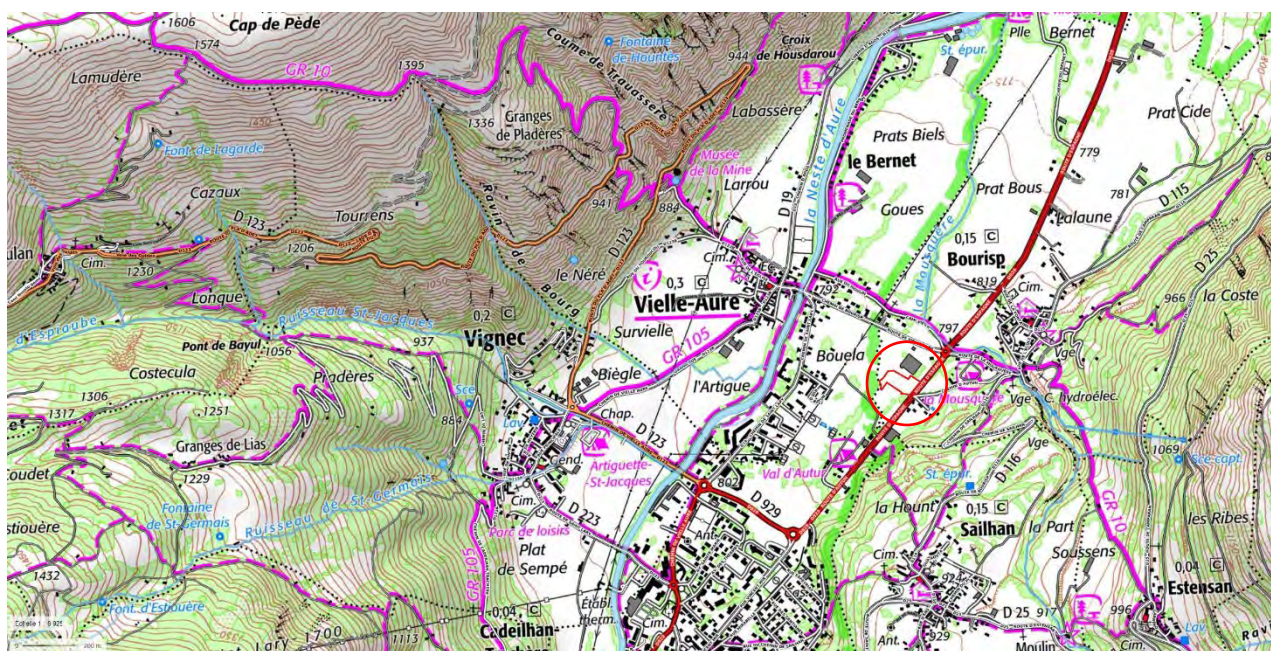
65 170 Saint-Lary-Soulan

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (Article R. 122-3 du code de l'environnement)

Pièces annexes

Construction d'un Aldi Marché

Adresse projet : Lieu-dit "PRAT NEROU" – 65170 BOURISP



Ref.D1060 Cas - Étude du 5 septembre 2025

Groupe ITG
Construction,
études et diagnostic
Ingénierie, études et conseils
en valorisation
des territoires

Site : <http://caporalconseils.com>

Dépollution, gestion des eaux, assainissement



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (Article R. 122-3 du code de l'environnement).

TABLE DES MATIERES

1 ANNEXES.....	4
Annexe n°1 - Présentation du projet.....	4
1.1 - Zone PLU	5
1.2 – Un environnement dégradé	5
1.3 - Gestion des eaux pluviales actuelles	5
1.4 - Projet d'aménagement	6
1.5 – Prise en compte des règles de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement (L.171-4 CC).....	8
1.6 - Raisons du choix du site.....	9
1.7 - Gestion des eaux pluviales	10
Annexe n°3 - Situation du projet.....	13
Annexe n°4 - photographies du 5 août 2025.....	15
Annexe n°5 – Plan du projet	17
Annexe n°6 – Plan des abords du projet.....	20
Annexe n° 7 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement	22
7.1 –Mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement	26
2 - CONCLUSIONS.....	27
Evaluation environnementale	28

1 ANNEXES

Annexe n°1 - Présentation du projet

Le présent dossier concerne la construction d'un magasin Aldi Marché situé sur la commune de Bourisp, 65170, sur un terrain de 7 006 m², actuellement en friche agricole (depuis 2023), au sud d'une surface commerciale s'étant développée depuis 1990, le long de la RD 929 (Route d'Espagne).

Le terrain est cadastré en section A, parcelles n° 8, 9, 1035 et 13 (partielle).

L'étude est effectuée dans le cadre de la prochaine construction d'un bâtiment d'un seul tenant de type magasin Aldi et de son aire de stationnement. Les aménagements consisteront en la création d'un accès commun (VL et PL) à partir de la RD 929, de voiries, de places de stationnement et d'espaces verts plantés.

Les niveaux altimétriques projetés de la plate-forme du bâtiment ainsi que des parkings et voiries se situeront au plus proche niveau moyen du terrain naturel, qui est relativement plan (1 à 2% de pente), soit 792,4 m NGF.

Situé à 2,1 m au-dessus du lit de la Neste d'Aure, le site n'est pas inondable directement, bien que des crues de versants ou des débords du canal le longeant à l'ouest, puisse entraîner des montées d'eau. Suivant la cartographie de la commune, le projet est situé dans une zone qui n'est pas concernée par le risque inondation. Les parcelles sont situées dans une zone soumise à aléas moyen d'inondation I2. Pour donner suite aux prescriptions du DDT 65, la plate-forme de bâtiment sera élevée afin de respecter la cote de référence de +1.0 au-dessus de terrain naturel. Le sol fini d'intérieur de construction sera de 793,4 m NGF.

La nouvelle construction a une emprise au sol de 1720 m² avec son auvent, soit 24,6 % de l'unité foncière.

Les abords du bâtiment seront traités par l'aménagement des parkings, d'espaces verts et d'allées piétonnes. Si la parcelle, un ancien champ est nu, la limite avec la RD 929, à l'est de la propriété présente quelques arbres (frênes, prunier), accompagnée d'espèces herbacées communes (ronces, bryone prunellier, prunier myrobolan, orties. Une partie de cette haie pourra être conservée.

Les quelques autres, jeunes, de faibles valeurs environnementales ou situées sur le projet d'aménagement) seront abattus. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté.

Au total, 36 arbres seront plantés, sur le pourtour de la parcelle, ainsi qu'au niveau de l'aire de stationnement afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage.

L'accès et les parkings de 77 places (dont 3 en PMR) seront largement dimensionnés afin d'assurer le bon fonctionnement et la fluidité des circulations.

L'activité future est compatible avec le PLU de la commune de Bourisp approuvé, le 01/07/2023 "Zone classée AUC, " à vocation d'activités commerciales et artisanales ".

Ce site s'inscrit le long d'une route d'importance (RD 929, route d'Espagne) et au cœur d'une zone touristique. L'accès actuel, à proximité du chemin rural dit du Blé de Nougaro sera calibré pour le nouvel usage.

Par toute ces mesures, la surface imperméabilisées sera augmentée de 4 197 m². Aussi, la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales de type puits d'infiltration, réduira l'impact des aménagements sur le réseau hydraulique superficiel et donc sur le phénomène inondation du ruisseau de la Mousquère en aval du site et de la vallée de la Neste d'Aure.



1.1 - Zone PLU

La zone du PLU est classée en AUC " à vocation d'activités commerciales et artisanales ".

Elle représente la couronne urbaine au sud du centre ancien et d'un supermarché, et plus au sud avec un Intersport et une boulangerie (commune de Vieille-Aure), constitue une zone de commerce s'étant développé sur le long de la RD 929.

1.2 – Un environnement dégradé

Les espaces naturels et agricoles s'ils sont réduits, existent toujours en périphérie de la zone d'activité et Le site lui-même est une friche encore cultivée il y a 2 ans et qui commence à être colonisées par les espèces rudérales de friche, tout en conservant des plantes des anciennes cultures (luzerne cultivée) avec, en périphérie du terrain, quelques arbres fruitiers (merisiers, prunier cultivé, pommier). Les plantes colonisatrices sont locales, et on ne trouve pas d'espèces invasives.

En son centre, la parcelle, elle-même, ne comporte aucun arbre adulte. Une haie composée de frênes, de pruniers et de plantes communes des friches (ronces, prunellier, orties), sépare le terrain de la route départementale. Il en est de même (et hors propriété), pour le chemin rural du "blé du Nougaro", avec toujours des frênes, associé à des merisiers, tous jeunes et de 3 à 4 m.

Ce terrain est entretenu et ne laisse que peu de place au développement de plantes patrimoniales. Le site est donc de peu de valeur environnementale. Ce terrain, est partiellement clôturé, et avec le bâtiment et le parking du supermarché au nord, qui constituent, avec la route RD929, puis plus loin d'autres commerces et un habitat pavillonnaire clôturé, de réelles barrières pour la faune, qui y préfère les versants boisés et montagneux situés à 150 m à l'est et les rives de la Neste d'Aure à 378 m à l'ouest. Comme toujours en plaine alluviale en partie agricole, es versants boisés, les rives naturelles des rivières constituent d'importants corridors écologiques.

Le terrain du site est classé en zone naturelle ZNIEFF de type 2 "Haute vallée d'Aure", n° 730011659 . Ce classement ne présente pas des enjeux très forts et des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

La faune du site est plutôt rare. On notera quelques espèces habituées à la présence de l'homme telles que petits rongeurs et quelques oiseaux passagers : pies, moineaux (haies périphérique et distale). Aucune des arbres périphériques n'est creux, sans anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification. A la belle saison, les passereaux ne s'y arrêtent qu'épisodiquement et se déplacent ensuite vers des sites plus calmes et plus nourriciers. Lors de nos passages sur le site, aucun nid n'était visible.

La parcelle est nue, encombrée en son centre d'un remblai de matériaux terreux ne présente pas d'intérêt écologique. Elle est cependant bordée d'une haie encadrant le chemin rural dit du Blé de Nougaro, qui est, malgré une ouverture sans arbres (accès au terrain), est prolongée le long de notre terrain par la haie bordant le site du côté de la route départementale. A l'ouest et hors propriété, un canalet en eau lors de notre visite, est régulièrement curé et n'abrite pas d'espèce piscicole.

Aucune espèce protégée de la ZNIEFF ou de la zone Natura 2000 de la Vallée de la Neste d'Aure n'ont été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025.

1.3 - Gestion des eaux pluviales actuelles

Sur ce terrain en friche peu penté, les eaux pluviales s'infiltrant sur place. La RD 929 ne dispose pas d'un réseau pluvial et ne renvoie pas d'eau vers le terrain d'assise.

Actuellement, les eaux de ruissellement ne sont pas collectées sur le site. Elles sont freinées par la végétation puis s'infiltrant, sans ouvrage de rétention.

L'infiltration sera la solution unique du fait des conditions locales :

- ◆ Substratum perméable : schiste du Dévonien (-120 m) et nappe des alluvions fluviales relativement profonde (- 2,7 m sous le niveau du terrain actuel).
 - 0 à 1 m: graves limona-sableuses,
 - 1 à 3 m: graves à gros galets,
 - 3 à 10 m : graves sablo-argileuses à sables graveleux,
 - 10 à 16 m: sables légèrement argileux.
- ◆ Perméabilité mesurées suffisantes pour infiltrer les eaux de ruissellement (4 à 5 x10⁻³ m/s).
- ◆ Absence de réseau pluvial communal.

De fait d'un réseau pluvial urbain absent localement, du débit du ruisseau et l'absence de captages situés en aval du site du projet, de l'éloignement de la Mousquère et de la Neste d'Aure (milieu récepteur, via la nappe ou le réseau pluvial, le milieu hydraulique superficiel sera peu sensible aux conséquences de l'imperméabilisation impactée par le projet.

Du fait d'une gestion des eaux pluviales équilibrées, d'ouvrages de rétention/infiltration (puits munis d'ouvrages de décantation) dans le milieu souterrain Le milieu sera peu sensible aux pollutions.

Pour la prochaine activité, les rejets d'eaux pluviales, devront respecter les contraintes de qualité du milieu récepteur (la nappe alluviale). La "Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne" (masse d'eau : FRFR86) possède des eaux dont la qualité retarde l'atteinte de l'objectif de qualité "bon état¹" : cet objectif est "retardé" pour l'état écologique et 2021 pour l'état chimique.

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique	
Code masse d'eau	Nom	Objectif de qualité	Elément déclassant (Dérogation)	Objectif de qualité	Elément déclassant
FRFG049B	Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest	Bon état 2015	Non	Bon état 2015	Non

Cette nappe libre est située, sous une épaisse couche d'alluvion, en profondeur (120 m) et ne peut être menacé par le projet.

1.4 - Projet d'aménagement

Le projet porte sur la construction d'un unique bâtiment de 1662 m² sur un terrain, anciennement cultivée et en friche depuis 2 années. Le site s'inscrit entre la plaine agricole à l'ouest et la RD 929, à proximité d'une surface commerciale. Il est bordé :

- ◆ Au Nord, par le parking et le bâtiment d'un magasin Carrefour Market ;
- ◆ Au Sud par une zone agricole, d'une haie arborée et à plus de 120 m, par des commerces et un camping ;
- ◆ A l'est, par une haie le séparant de la Route d'Espagne, puis un petit lotissement et le versant montagneux dominant Bourisp.

¹ Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement.

- ♦ A l'ouest, par des terrains agricoles, séparant le site du cours d'eau "La Neste d'Aure", situé à 375m.

La nouvelle construction présente une emprise au sol de :

Un bâtiment et son auvent de 1 720m² soit 24,6% de l'unité foncière .

Une attention sera portée aux espaces verts du terrain qui seront aménagés avec soin.

L'aire de stationnement du commerce sera de 77 places perméables, plantées d'arbres de hautes tiges.

Il est prévu des espaces verts engazonnés de type prairie rustique, avec une végétation basse composée d'essences locales.

Quelques arbres situés à l'est de la parcelle pourront être gardés, (frênes et prunier). Situé sur l'extension de l'entrée ou l'emprise du futur bâtiment, les autres seront abattus. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté. Trent- trois arbres seront plantés, sur le pourtour de la parcelle, ainsi qu'au niveau de l'aire de stationnement afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage.

- ♦ 1 765m² d'espaces verts soit 25,2 % de l'unité foncière.

Les espèces suivantes seront mise en place :

Strate arborée			
Arbre en limite		PA / Prunus Amygdalus (amandier)	9U
		MP / Malus pumila (pommier commun)	9U
Arbre en stationnement		PD / Prunus domestica (prunier)	9U
		QC / Quercus coccolinea	3U
		CA / Celtis australis - Micocoulier (h : 20m)	3U
			33 ARBRES PLANTÉS
Strate herbacée			
	Haie arbustive comestible et/ou humide d'une largeur de 1,50 m à 3 m.		
	- Ribes nigrum (cassissier) - Lonicera xylosteum (chèvrefeuille des haies) - Rosa canina (églantier, rosier sauvage) - Lavandula angustifolia (lavande officinale ou lavande vraie) - Santolina chamaecyparissus (santoline petit cyprès) - Juniperus communis (genévrier commun, genévrier)		
	Massif couvre-sol (d : 2u/m ²)		
	- Achillea odorata (achillée odorante) - Lippia nodiflora (verveine nodulaire) - Achillea crithmifolia (achillée crithmifolia) - Festuca rubra (fétuque à feuille de jonc) - Lolium pérenne (luzerne vivace ray gras anglais) - Arméria maritima (gazon d'Espagne) - Ceratostigma plumbaginoides (dentelaire, plumbago rampant)		
	Haie entre stationnements (2/m ²)		
	- Photinia x fraseri 'Red Robin' (persistant) - feuillage coloré et sa rusticité - Lonicera nitida (persistant) - feuillage dense, facile à tailler - Eleagnus ebbingei (persistant) - résistant à la sécheresse et au vent - Amelanchier lamarckii (caduc) - floraison printanière et intérêt automnal - Viburnum tinus (persistant) - floraison hivernale, port compact - Cornus sanguinea (caduc) - feuillage décoratif, bois coloré en hiver		
	Prairie rustique		

Le terrain ne sera pas clôturé sur les limites, mais bordé d'une haie vive à l'ouest, au sud et pour partie au nord

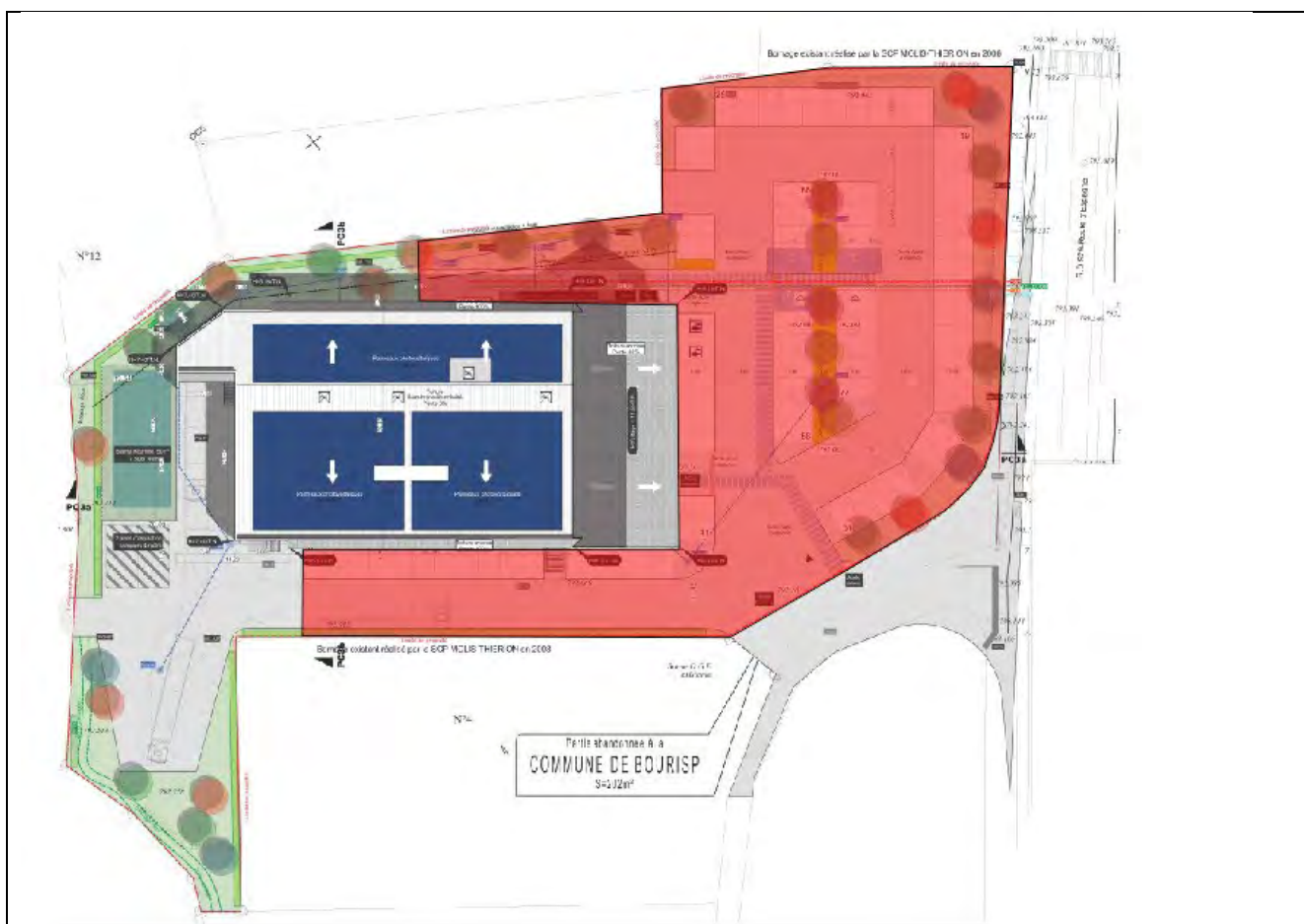
1.5 – Prise en compte des règles de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement (L.171-4 CC)

Le projet intègre des dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'ombrage sur les parcs de stationnement, imposées par les articles L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et L. 111-19-1 du code de l'urbanisme (CU).

Le pourcentage des zones participant à la gestion des eaux pluviales perméables est bien égale ou supérieure à 50% ; et le projet respecte donc cette réglementation : "L. 111-19-1 : intégrer des dispositifs de gestion des EP sur au moins 50 % de la superficie" :

- ◆ Surface de parking perméable : 1043 m².
- ◆ Espaces perméables : 957 m², (jardinières périphériques, arbres et espace vert).
- ◆ Surface de voirie le desservant : 2 000 m².

Total des surfaces du parking et des espaces verts = 4 000 m² dont 50% de surface perméables et/ou participant à la gestion des eaux pluviales.



Prise en compte des règles de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement (L.171-4 CC)



1.6 - Raisons du choix du site

Favorisé par les nombreux accès routiers, un commerce proche et la proximité d'une zone touristique fréquentée, l'implantation d'une grande surface se fera sur un secteur stratégique. Au nord, se trouve le Carrefour Market et le centre urbain. Il s'agit donc d'une zone commerciale, et bordée par un axe de communication fréquenté (Route d'Espagne, station de ski) des zones d'habitats.

Ce lieu a été retenu car il présente de nombreuses qualités stratégiques et une faible empreinte environnementale :

- ◆ La zone AUC du PLU est adapté aux activités commerciales et vise dans ce secteur à étoffer l'offre commerciale et le tissu urbain.
- ◆ La proximité de la zone d'activité le long d'une route départementale et à proximité des zones de déplacement touristique ou commerciale (route d'Espagne) complète naturellement la zone de chalandise des riverains et des clients.
- ◆ Le terrain anciennement agricole et aujourd'hui en friche. Il n'a jamais servi pour les nombreuses activités industrielles présentes sur la commune. Il n'est pas référencé par l'inventaire Basias ou Basol (anciennes activités artisanales ou industrielles).
- ◆ De ce fait, la végétation rase qui a poussé depuis l'arrêt de l'exploitation agricole est jeune, spontanée. Quelques arbres d'espèces locales sont situés en limite sud du terrain (frênes, merisiers) et sur le chemin rural à proximité (dit du Blé de Nougaro).
- ◆ La parcelle est nue, sans habitation ni construction. Ancienne culture, actuellement en friche, elle est de peu d'intérêt environnemental. Quelques arbres situés à l'est de la parcelle pourront être gardés (alignement de la route, sauf si masquage de la visibilité des accès). Situé sur l'emprise du futur bâtiment, quelques arbres de la lisière sud seront abattus. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté. En tout, 33 arbres seront plantés, sur le pourtour de la parcelle, ainsi qu'au niveau de l'aire de stationnement afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage.
- ◆ Les travaux ne modifieront ni ne supprimeront un élément de paysage identifié par le plan local d'urbanisme. Il n'y aura donc pas besoins d'une autorisation préalable dans les conditions prévues aux articles R 421-23 et R 421-28 du Code de l'Urbanisme.
- ◆ Le zonage d'assainissement et le PLU classent le secteur en assainissement collectif (réseau d'assainissement sur les voiries d'accès au site). Selon ce document : " Le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire". Ce raccordement se fera selon le règlement d'assainissement. Le branchement et le type d'effluent respecteront ses caractéristiques.
- ◆ La zone est alimentée en eau potable.
- ◆ Il est proche de voies de communication fréquentées, lui donnant une grande visibilité aux commerces.
- ◆ Elle est située hors périmètres de protection des captages d'eau potables. L'alimentation en eau potable de la commune ne dépend pas de l'aquifère alluvial (plaine de la Neste d'Aure sur la commune, mais des captages de sources en montagne).
- ◆ Situé à 2,1 m au-dessus du lit de la Neste d'Aure, le site n'est pas inondable directement, bien que des crues de versants ou des débords du canal le longeant à l'ouest, puisse entraîner des montées d'eau. Suivant la cartographie de la commune, le projet est situé dans une zone qui n'est pas concernée par le risque inondation. Les parcelles sont situées dans une zone soumise à aléas moyen d'inondation I2. Pour donner suite aux prescriptions du DDT 65, la plate-forme de bâtiment sera élevée afin de respecter la cote de référence de +1.0 au-dessus de terrain naturel. Le sol fini d'intérieur de construction sera de 793,4 m NGF.

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



- ◆ Le risque Aléa Argile "faible" existe (source Géorisques) et est pris en compte par une étude géotechnique et ses prescriptions constructives, ce risque naturel n'affectera pas le projet.
- ◆ Les alluvions de la basse plaine sont perméables et permettent l'infiltration des eaux pluviales. Elles seront infiltrées en moins de 24h00 dans des puits d'infiltration. Aussi, le site n'aura aucun impact sur le réseau pluvial, donc sans accroître l'augmentation des débits du réseau pluvial (fossé d'un canal à l'ouest de la propriété) et affluent de la Mousquère et de la NESTE d'Aure.
- ◆ Le projet est classé en zone de remontée de nappe (Géorisques), qui peut effectivement remonter en fonction des crues de la NESTE d'Aure. Le niveau du terrain naturel actuel est de 792,4 m et celui de la nappe est de 2,7 m sous le sol, donc avec une altitude médiane de 789,70 m NGF. Le niveau de la plate-forme du bâtiment (et non du parking) sera réhaussé de 1 m. Aussi les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne pourront s'enfoncer dans le sol naturel trop profondément, car il convient de conserver au moins 1 m de sols non saturés entre le fond de l'ouvrage et la nappe.

1.7 - Gestion des eaux pluviales

En matière de gestion des eaux pluviales, le PLU propose des règles simples et donc relativement ouverte à notre expertise :

"Les aménagements réalisés sur le terrain devront garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collecteur s'il existe.

En l'absence de réseau ou en cas de réseau collecteur insuffisant, il sera exigé un aménagement nécessaire au libre écoulement des eaux pluviales et éventuellement limitant le débit évacué conformément aux articles 640 et 641 du Code Civil."

Après étude du terrain et afin de compenser l'imperméabilisation supplémentaire du site (63 % en sus), cinq puits d'infiltrations Ø1500 seront réalisés (pour évacuer 211 m³ pour une période de retour de 30 ans ou 160 m³ pour une période de 10 ans) . L'infiltration sera la solution unique du fait des conditions locales :

- ◆ Substratum perméable : schiste du Dévonien (-120 m) et nappe des alluvions fluviales relativement profonde (- 2,7 m sous le niveau du terrain actuel).

- o 0 à 1 m: graves limona-sableuses,
- o 1 à 3 m: graves à gros galets,
- o 3 à 10 m : graves sablo-argileuses à sables graveleux,
- o 10 à 16 m: sables légèrement argileux.
- ◆ Perméabilité mesurées suffisantes pour infiltrer les eaux de ruissellement ($4 \text{ à } 5 \times 10^{-3} \text{ m/s}$).
- ◆ Absence de réseau pluvial communal.
- ◆ De fait d'un réseau pluvial urbain absent localement, du débit du ruisseau et l'absence de captages situés en aval du site du projet, de l'éloignement de la Mousquère et de la Neste d'Aure (milieu récepteur, via la nappe ou le réseau pluvial, le milieu hydraulique superficiel sera peu sensible aux conséquences de l'imperméabilisation impactée par le projet. En raison des terrains plats, ils devront être relativement profond et de ce fait pourront également recevoir les pluies des épisodes supérieurs à la pluie de projet (>Q30)
- ◆ La hauteur minimale entre le fond de la zone d'infiltration et la nappe doit être de 1 m au minimum.
- ◆ Afin de gérer les eaux aux plus près des zones de réception, 10 puits d'infiltrations sont prévus :

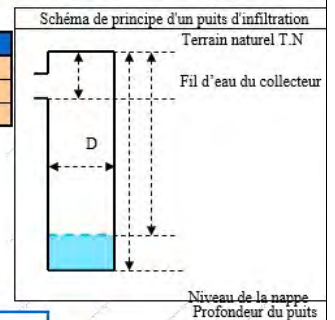
Le recours aux puits d'infiltration afin de réduire les rejets d'eaux de pluie et de ruissellement est une technique longuement éprouvée. Elle permet l'infiltration plus près du point de collecte. Anciennement, ils pouvaient être comblés par des matériaux poreux (graviers, concassés,...), assurant la stabilité de l'ouvrage, la filtration des eaux pluviales et ainsi réduisant l'effet de colmatage en fond. Le puits d'infiltration « type Eau de Toulouse Métropole » est un ouvrage ponctuel, creux et profond. La profondeur est déterminée en fonction du substratum molassique, d'après les résultats d'une étude de sol hydrogéologique. L'infiltration des eaux s'y effectue latéralement grâce à ses buses perforées, réduisant ainsi l'effet du colmatage.

Caractéristiques hydrogéologiques du sol	
Coefficient de perméabilité du sol : k (m/s)	4,50E-03
Niveau de la nappe (m/TN)	2,7

Caractéristiques physiques du puits	
Profondeur du puits (m/TN)	3
Niveau du fil d'eau du collecteur (m/TN)	0,4
Diamètre du puits : D (m)	1

Caractéristiques hydrologiques du puits	
Débit d'infiltration (l/s)	50,7
Volume d'eau infiltrée et stockée (m³)	93

N.B : Le volume infiltré est calculé sur une durée de 30 mn.
 Dans le but de tenir compte du colmatage du ou des puits, un coefficient de sécurité, égal à 2, a été choisi pour le calcul du débit d'infiltration.



Dimensionnement du nombre de puits

Type de gestion mise en œuvre	Infiltration totale
-------------------------------	---------------------

Tableau indicatif :

Nombre de puits	Volume rétention induit (m³)	Volume résiduel à stocker (m³)	Temps de vidange
1	2,12	44,4	0 h 22 min 46 s
3	6,36	12,2	0 h 2 min 5 s
5	10,60	0,0	0 h 0 min 0 s
10	21,21	0,0	0 h 0 min 0 s
15	31,81	0,0	0 h 0 min 0 s
20	42,41	0,0	0 h 0 min 0 s
30	63,62	0,0	0 h 0 min 0 s
50	106,03	0,0	0 h 0 min 0 s

A l'aide du tableau indicatif ci-dessus, veuillez remplir le nombre de puits d'infiltration mis en œuvre dans votre projet :

10	21,21	0,0	0 h 0 min 0 s
----	-------	-----	---------------

Nota : Un volume résiduel peut être conservé dans l'hypothèse d'un couplage de technique alternative type : " Puits d'infiltration + Noue en surface ".

N.B. : Le dimensionnement du nombre de puits d'infiltration est réalisé en considérant un débit d'infiltration constant.

La répartition en plusieurs points d'infiltration permettra de ne pas provoquer de remontées de nappe ou de résurgence en aval et séparer les eaux pluviales de toitures, des ruissellements de chaussées, qui seront munis de regard de décantation.

Tous les impacts actuels de rejet sur le réseau pluvial seront ainsi supprimés et l'impact sur les crues sera ainsi réduit.

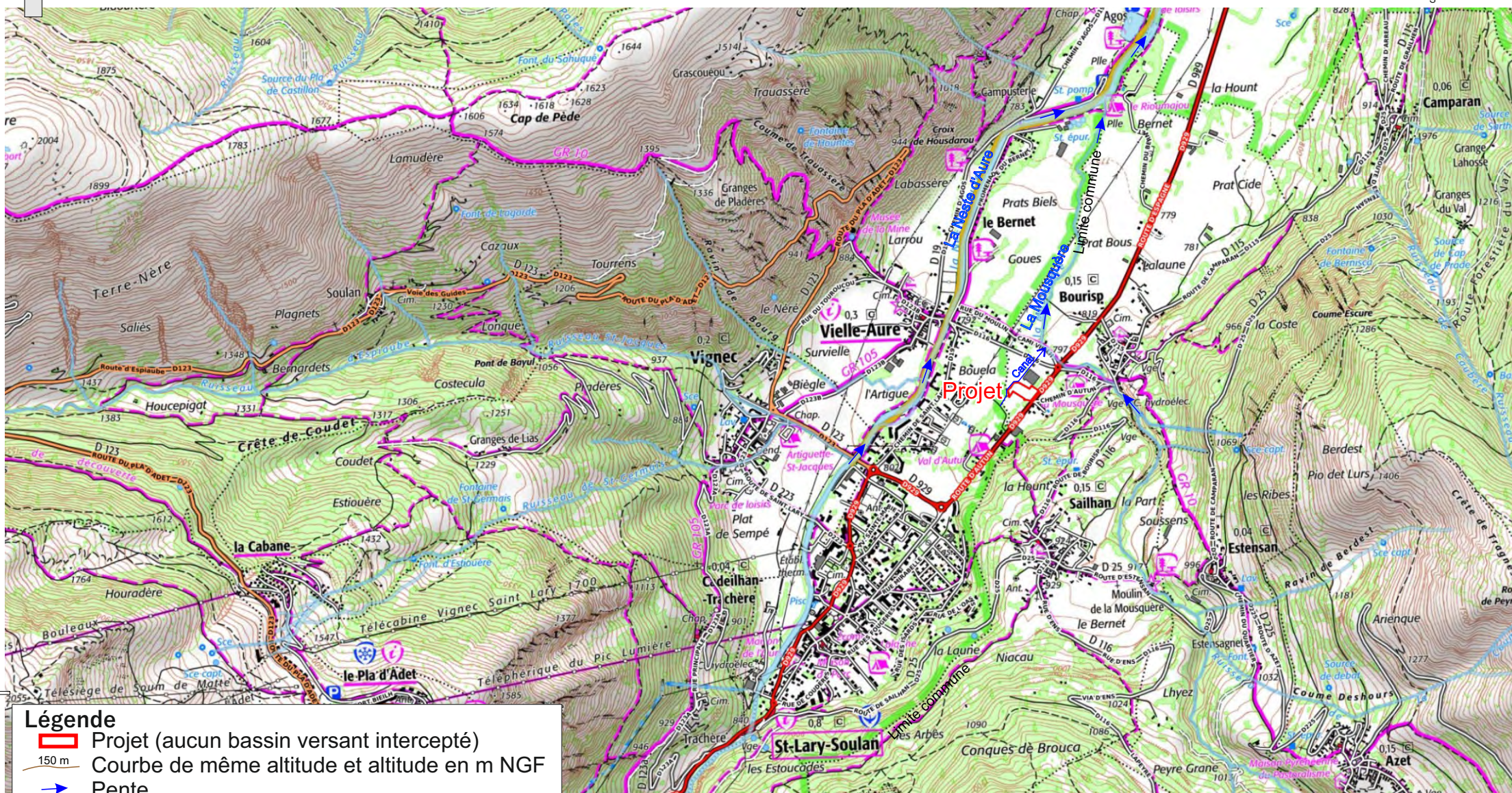
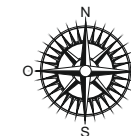
- ◆ En fonction de la densité d'urbanisme de la zone et selon les règles de l'art en matière de gestion des eaux pluviales, **la période de retour retenue sera des 30 ans²**.
- ◆ Le dimensionnement des ouvrages alternatifs pluviaux est réalisé à partir de la méthode dite des pluies et prend en compte les particularités pluviométriques propre à la région axiale des Pyrénées.

² On se basera sur la norme NF EN 752 de mars 2008 qui propose des recommandations concernant les notions de débordement et de mise en charge. Bien que la norme NF EN 752 soit essentiellement consacrée aux réseaux d'assainissement, ces valeurs guides peuvent également être utilisées pour le dimensionnement de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, dans l'objectif de protection contre les inondations

Construction d'un magasin ALDI

RD 929, Prat-Nerous - 65170 BOURISP

Annexe 3 - Localisation du site étudié



Légende

- Projet (aucun bassin versant intercepté)
- 150 m Courbe de même altitude et altitude en m NGF
- Pente
- Rejet au réseau pluvial
- Réseau pluvial et sens d'écoulement

0 500 m

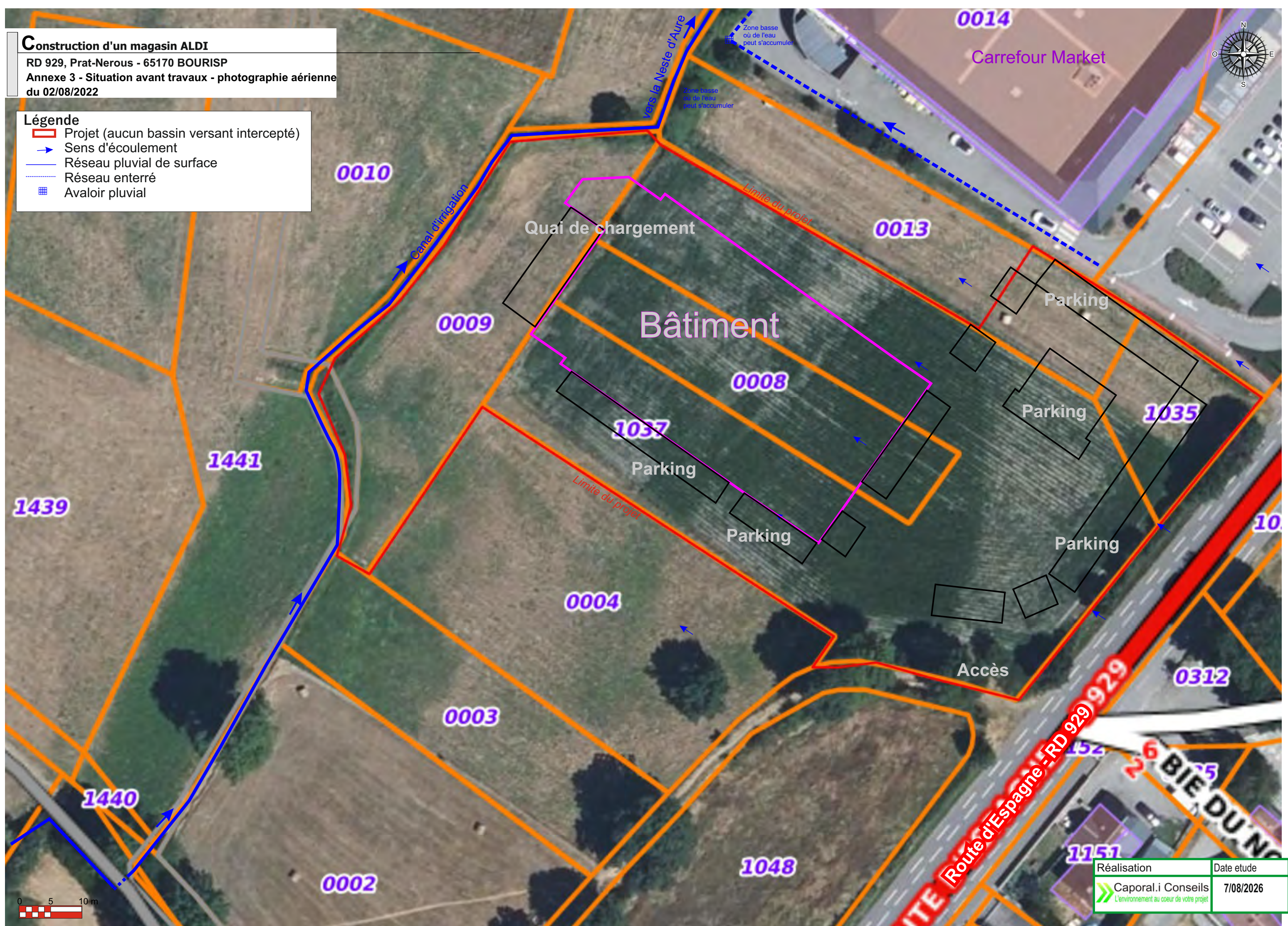


Réalisation Date étude

Caporal.i Conseils
L'environnement au cœur de votre projet

7/08/2025

- Légende**
- Projet (aucun bassin versant intercepté)
 - Sens d'écoulement
 - Réseau pluvial de surface
 - Réseau enterré
 - Avaloir pluvial



Construction d'un magasin ALDI

Adresse du projet : RD 929, Prat-Nerous - 65170 BOURISP



A A
✓ h A

Vue 1: à partir de la RD929 (photo août 2023) : plaine des alluvions de la Neste d'Aure, prairie en culture en contrebas de la route, dont elle est séparée par une haie assez dense mais jeune (moins de 10 ans), composée de frênes communs; Prunier, accompagné de plantes herbacées et d'arbustes : ronces, Bryone, Prunellier, Prunier Myrobolan, horties...



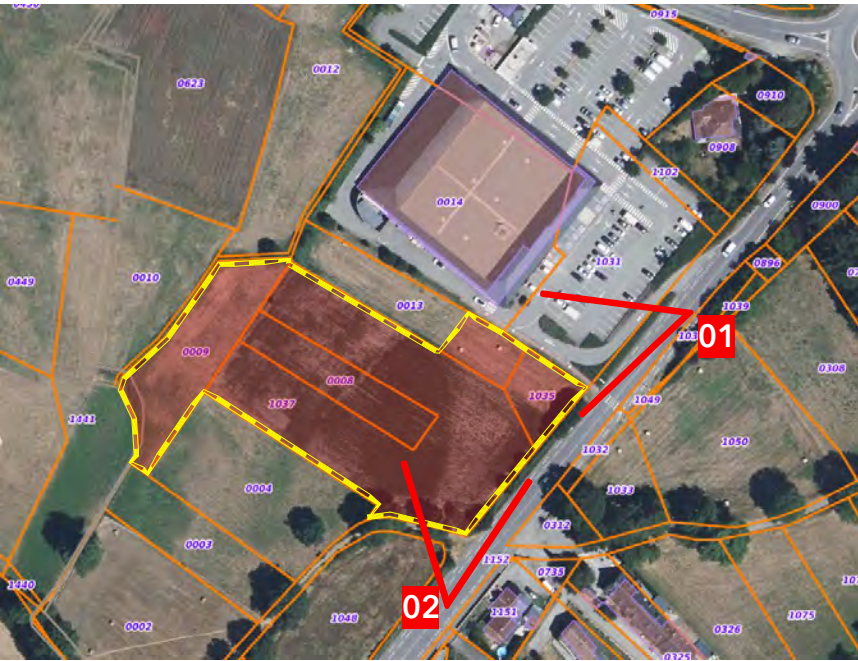
Vue 2: vers l'est de la haie séparant le champ désormais en friche de la Rd929. Les arbres dominants sont les frênes accompagnés d'espèces arbustives et de ronces, oseilles, Bryone, Prunellier, Prunier myrobolan.

Vue 3 : vue vers le sud-est, le champs est en friche et des remblais alluvionnaires locaux ont été déposé en son centre. En bordure de propriété, le champ est clôturé limitant la circulation de la faune. Au nord, on distingue la haie arbustive décrite en 1 et en 2.



Vue vers le nord (4) : à gauche, le magasin "Carrefour Market", au centre du terrain du projet (friche agricole, avec des espèces d'anciennes cultures comme la luzerne) se trouve un remblais. Le long de la haie au sud, se trouve deux jeunes arbres (prunellier, noyer commun).

Vue vers le sud (5) : au loin, un pavillon, le parking et les bâtiments, le magasin "Carrefour Market", au centre du terrain du projet et au premier plan (remblais). Le reste de la propriété est une friche agricole, avec des espèces d'anciennes cultures comme la luzerne.



Annexe n°5 – Plan du projet

Le projet sera réalisé à l'adresse suivante :

Lieu-dit "PRAT NEROU" – 65170 BOURISP

Il occupe la parcelle dont l'identification est la suivante.

Section	N° parcelle	Remarques	Superficie, m2
A	1037	Entière	4 153
A	9	Entière	1 355
A	8	Entière	885
A	1035	Entière	475
A	13	Partielle	138

Aussi le projet couvrira une surface de 7 006m².

Les surfaces mises en œuvre sont :

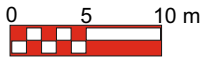
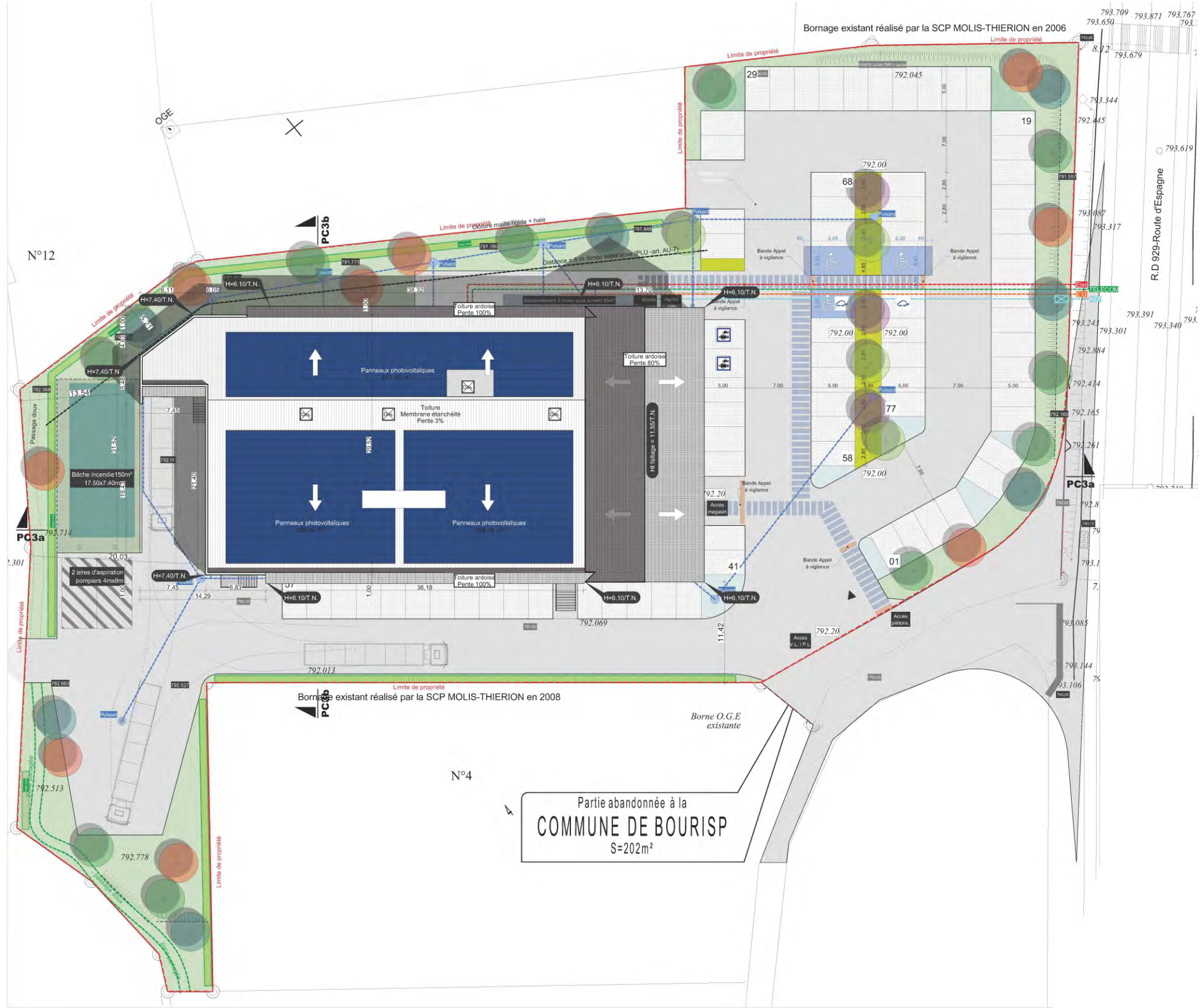
	Avant aménagement	Après aménagement	% avant	% après	Delta%
Surface des bâtiments	0	1 720,0	0,0%	24,6%	24,6%
Auvent	0	-	0,0%	0,0%	0,0%
Cheminements extérieurs et béton	0	-	0,0%	0,0%	0,0%
Voirie imperméable	0	2 477,0	0,0%	35,4%	35,4%
Espace vert de pleine terre	7006	1 765,5	100,0%	25,2%	-74,8%
Cheminement perméable	0		0,0%	0,0%	0,0%
Parking perméable	0	1 043,5	0,0%	14,9%	14,9%
Total surfaces, m²	7 006,0	7 006,0			
Dont imperméables	-	4 197,0			4 197,0
Dont perméables	7 006,0	2 809,0			- 4 197,0
% imperméables	0,0%	59,9%	0,0%	59,9%	59,9%
% perméables	100,0%	40,1%	100,0%	40,1%	-59,9%

L'échelle du plan en page suivante, est le 1/500^e.

Construction d'un magasin ALDI

RD 929, Prat-Nerous - 65170 BOURISP

Annexe 5 - Plan du projet





Photomontage et insertion paysagère (vue de la RD 929 en venant du sud)



Photomontage et insertion paysagère (vue du sud).

Annexe n°6 – Plan des abords du projet

Sensibilité du voisinage

Le projet porte sur la construction d'un unique bâtiment de 1720m² sur un terrain, anciennement cultivée et en friche depuis 2 années. Le site s'inscrit entre la plaine agricole à l'ouest et la RD 929, à proximité d'une surface commerciale. Il est bordé :

- ♦ Au Nord, par le parking et le bâtiment d'un magasin Carrefour Market ;
- ♦ Au Sud par une zone agricole, d'une haie arborée et à plus de 120 m, par des commerces et un camping ;
- ♦ A l'est, par une haie le séparant de la Route d'Espagne, puis un petit lotissement et le versant montagneux dominant Bourisp.
- ♦ A l'ouest, par des terrains agricoles, séparant le site du cours d'eau "La Neste d'Aure", situé à 375m.

La nouvelle construction présente une emprise au sol de :

Un bâtiment et son auvent de 1 720 m² soit 24,6% de l'unité foncière .

Une attention sera portée aux espaces verts du terrain qui seront aménagés avec soin.

L'aire de stationnement du commerce sera de 77 places perméables, plantées d'arbres de hautes tiges.

Il est prévu des espaces verts engazonnés de type prairie rustique, avec une végétation basse composée d'essences locales.

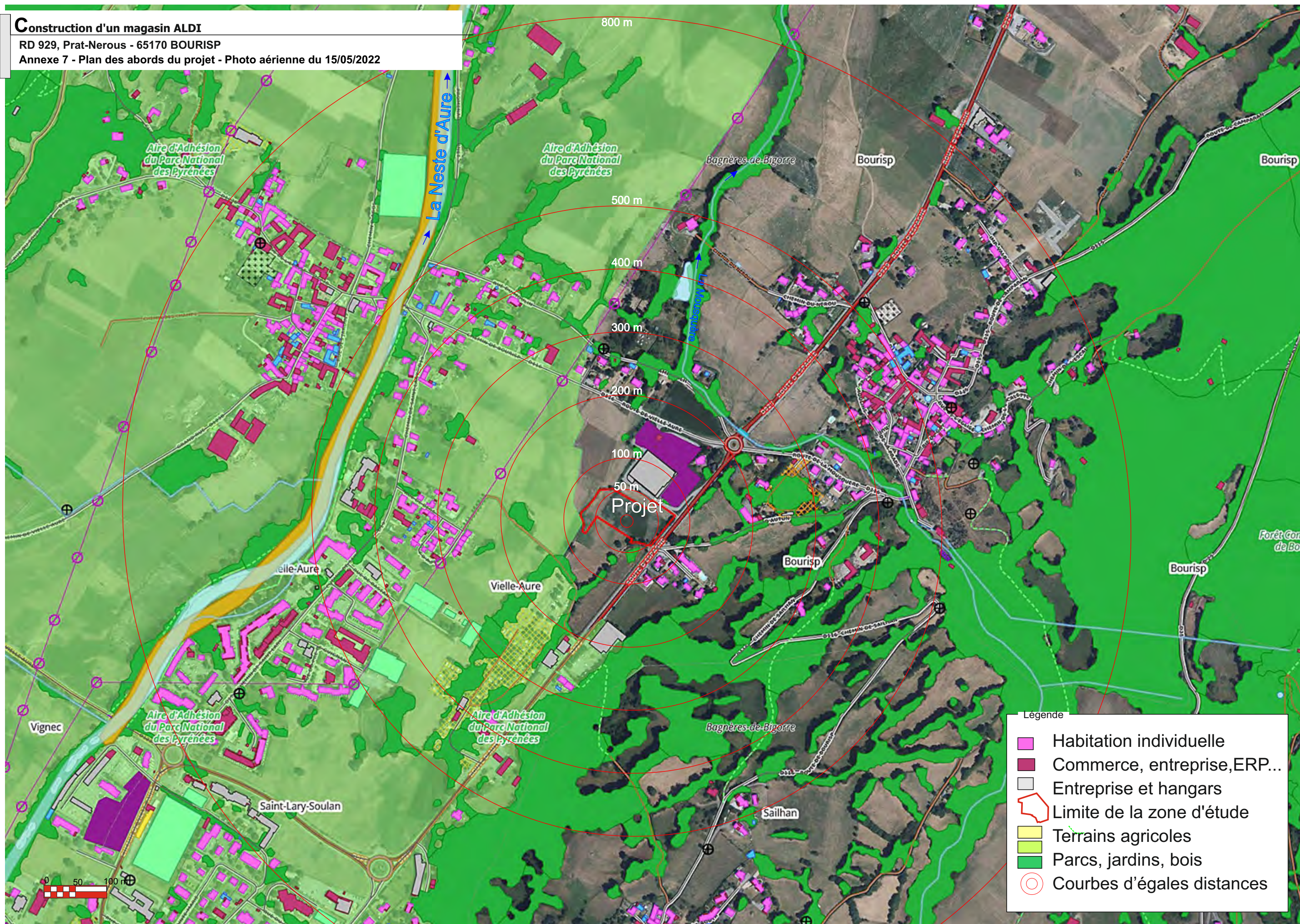
Quelques arbres situés à l'est de la parcelle pourront être gardés, (frênes et prunier). Situé sur l'extension de l'entrée ou l'emprise du futur bâtiment, les autres seront abattus. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté. Trent- trois arbres seront plantés, sur le pourtour de la parcelle, ainsi qu'au niveau de l'aire de stationnement afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage.

- ♦ 1 765 m² d'espaces verts soit 25,2 % de l'unité foncière.

Le terrain ne sera pas clôturé sur les limites, mais bordé d'une haie vive à l'ouest, au sud et pour partie au nord.

L'environnement du projet reste peu sensible : le terrain d'assise est une ancienne parcelle cultivée, en friche depuis 2 ans, jouxtée de zones aménagées (commerce, lotissement) et d'une route dans une zone mixte de commerce et d'habitation commerciale et bordée sur les façades ouest et sud, par des voies départementales.

Annexe 7 - Plan des abords du projet - Photo aérienne du 15/05/2022



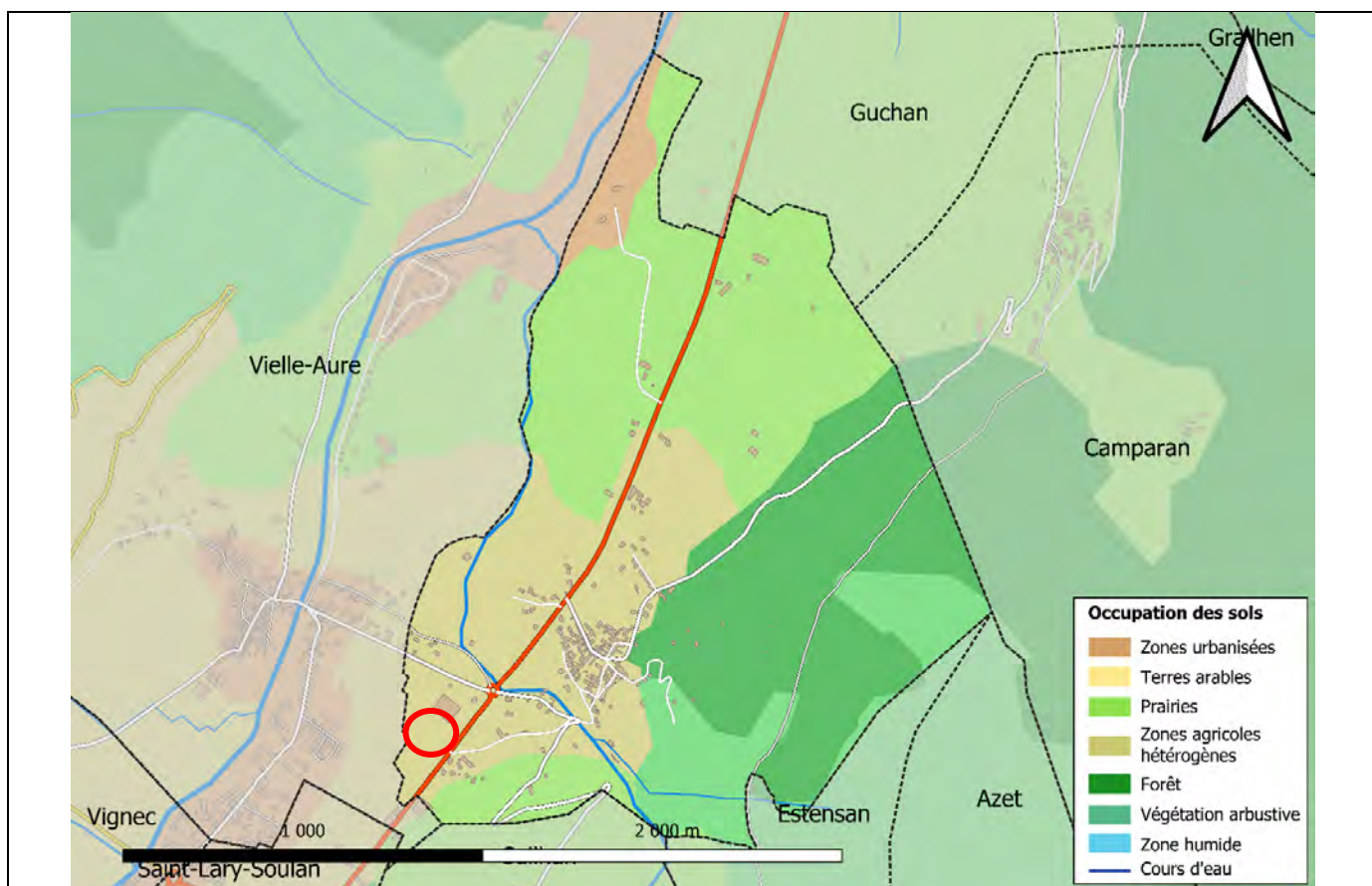
Annexe n° 7 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement

Sensibilité communale	Une grande partie de la commune; dont le site est classé en zone naturelle ZNIEFF de type 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). La vallée de la Neste d'Aure, situé à 378 m à l'ouest est classée en zone Natura 2000 notamment pour son intérêt lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs, n'est pas située sur la commune. Le projet est situé sur une ancienne parcelle cultivée, en friche agricole et sans arbres anciens, ce qui signifie que l'on n'empiètera pas sur les zones naturelles, vierges ou forestières.
Historique	Le terrain anciennement agricole et aujourd'hui en friche. Il n'a jamais servi pour les nombreuses activités industrielles présentes sur la commune. Il n'est pas référencé par l'inventaire Basias ou Basol (anciennes activités artisanales ou industrielles). De ce fait, la végétation rase qui a poussé depuis l'arrêt de l'exploitation agricole est jeune, spontanée. Quelques arbres d'espèces locales (frênes communs) ou agricole (pommier, pruniers, merisiers) sont situés en limite du terrain et constitue même une haie séparant le terrain de la route départementale 929.
Flore	La plupart des espèces recensées sont des plantes communes dans le département, caractéristiques de milieux prairiaux, de terrains en friches, de lisières, de fourrés. Mais aussi très souvent résistantes et/ou favorisées par les activités humaines, comme c'est le cas des plantes de friches et de terrains rudéraux. Un certain nombre de plantes relevées sont également clairement subspontanées (« échappées de jardins » par exemple). D'autres sont résiduelles de l'activité agricole (luzerne cultivée). Il n'y a pas de développement d'espèce exotiques ou envahissante. La flore arborée, est située en limite est de la parcelle et au sud (chemin rural dit du Blé du Nougaro) et donc hors propriété. Elles se résume essentiellement à 2 espèces dominantes : frênes et merisiers. Les arbres relativement jeunes ne présentent pas d'anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification, ni ne sert d'abri pour le grand capricorne. Des arbres de cultures sont également présents : pommier, prunier). Dans les haies, on trouve également des espèces arbustives ou herbacées (Bryone, ronces, prunellier, prunier myrobolan, orties).
Intérêt environnemental	Le site est très pauvre du point de vue environnemental. Il s'agit d'un ancien terrain agricole, retourné à la friche depuis 2 ans et où des remblais ont été déposés, clôturé ou bordé d'un supermarché au nord et de la RD929 à l'est. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025. A 378 m de là, et en contre-bas du site, se trouve le lit de la Neste d'Aure. La rivière elle-même est entourée d'arbres de hautes tiges (peupliers, chênes) formant une ripisylve dense et le principal corridor écologique de cette plaine alluviale où se concentrent de petites villes et les voies de communication, encadrée par les massifs montagneux du noyau pyrénéens.

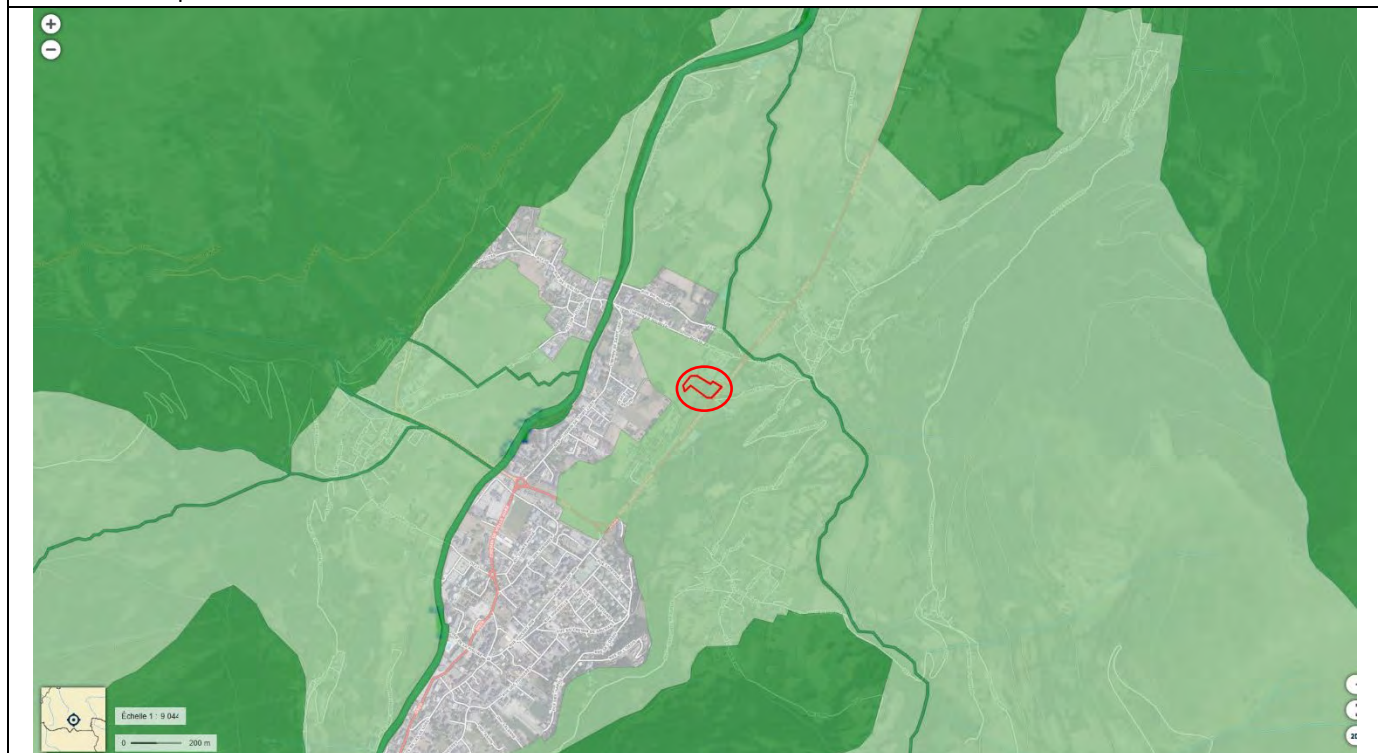
ZNIEFF	Le site du projet se situe sur un périmètre d'inventaire ZNIEFF Le projet est situé sur le périmètre de la ZNIEFF de Type 2 : n° 730011659, "Haute vallée d'Aure". Trois ZNIEFF de type 1 sont recensées dans un périmètre de 1 km. ♦ A 160 m a nord (ruisseau de la Mousquère) et à 378 m à l'ouest : ZNIEFF de type 1 : n° 730030370 – "La Neste Amont". ♦ A 990 m à l'ouest, n° 730011485 – "Vallée d'Aulon et soulane de Vielle-Aure". ♦ A 1,15 km au nord-est, ZNIEFF no 730011634 – "Massif entre les Nestes d'Aure et du Louron". Le projet n'est pas situé sur une ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Il n'y a aucun enjeu particulier par rapport aux ZNIEFF, compte tenu de la localisation, de l'isolement du site par des parcelles clôturées, un supermarché et son parking, des voies de circulations importantes et de la nature même du site (friche agricole récente et utilisé en partie comme stockage de matériaux (remblais naturels). Le projet peut donc être autorisé, car il ne modifie ni ne détruit de milieux contenant des espèces protégées et ne remet pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.
	La commune ne comporte aucune zone Natura 2000. Elle est bordée à l'ouest par une zone Natura 2000 (Directive Habitats). Le projet n'intersecte aucun site Natura 2000. Le plus proche est situé à 378 m à l'ouest du site et correspond à la " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" (n° FR7301822) Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par cette zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain nu sans abri pour les espèces, clôturé en partie, bordé d'une route, dans une zone dédiée aux activités commerciales. Les arbres présents sont périphériques. Ce sont des espèces locales (frênes) ou anciennement cultivés (pommiers, pruniers). Ils sont relativement jeunes, sans arbres creux ni de cavités).

Aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

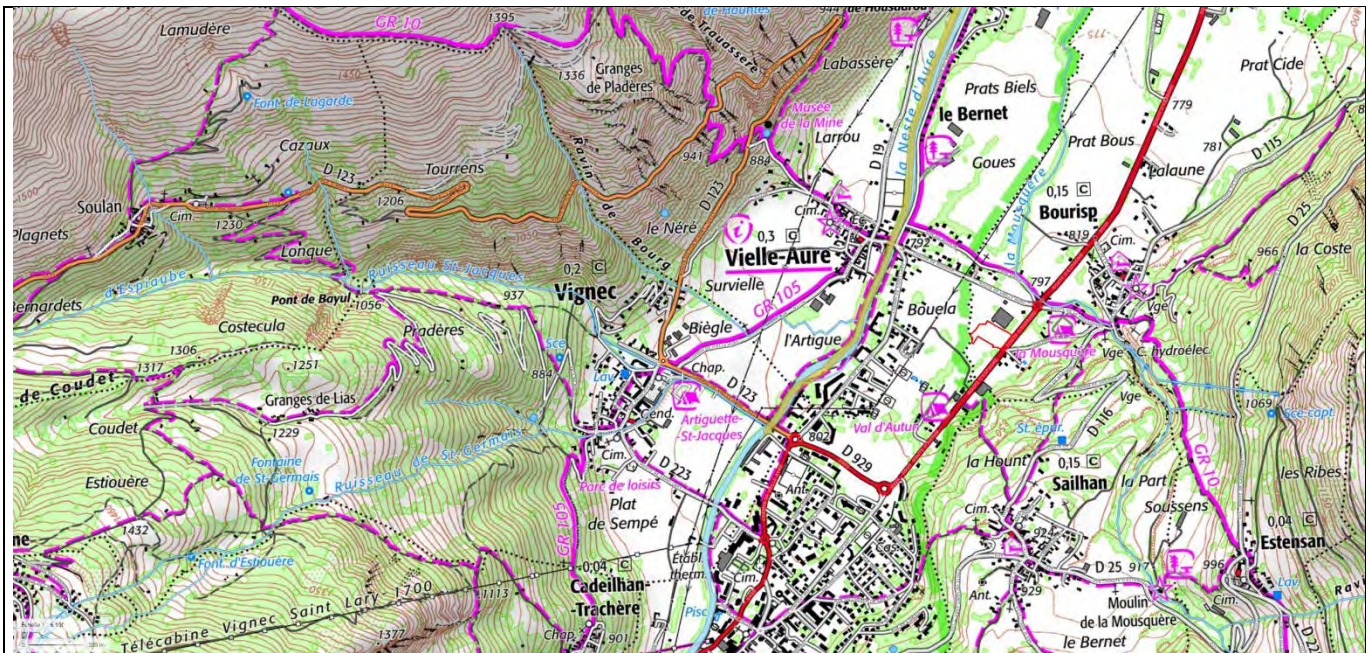
Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De même, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.



Carte de l'occupation des sols sur la commune.



Cartes des ZNIEFF de type 1 (vert foncé) et de type 2 (vert clair), le long des berges des rivières ou sur les reliefs boisés à l'est. Le projet est donc situé sur une ZNIEFF de type 2, moins contraignante dans les restrictions d'usages. Situé sur un terrain agricole en friche récente, sans valeur environnementale particulière, le projet ne modifie ni ne détruit de milieux contenant des espèces protégées et ne remet pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.



Cartes des zones Natura 2000 (vert jaune), le long des berges de Neste d'Aure, qui est une zone de transition et qui présente un intérêt notable lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (*Salmo salar*), mais aussi de la loutre. Localement la zone Natura 2000 appartient aux parties intra-pyrénéennes de la Neste reconnue pour la diversité des habitats pionniers du lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques (milieu aride).

Aucune présence à proximité du terrain étudié Le terrain étudié est séparée de ces espaces par des espaces urbanisés ou agricoles ou la distance (378 m).

7.1 – Mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement

Les impacts potentiels ou avéré (imperméabilisation des sols) seront atténués par les mesures compensatoires :

1/ gestion des eaux pluviales par des puits d'infiltration permettant d'infiltrer 150 m³ utile (pluie de retour trentennale). Pour le parking, les ouvrages seront alimentés par des avaloirs munis de décantation pour la répartition des eaux, la gestion des petites pluies et afin de permettre l'entretien.

2/ Le projet intègre des dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'ombrage sur les parcs de stationnement, demandés par les articles L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et L. 111-19-1 du code de l'urbanisme (CU). Le pourcentage des zones participant à la gestion des eaux pluviales perméables est égale à 50 % ; (L. 111-19-1 : intégrer des dispositifs de gestion des EP sur au moins 50 % de la superficie).

3/ Rejet à débit régulé dans la nappe à environ 50,7 l/s par infiltration par le fond principalement mais aussi les parois. La nappe de dimension "infinie" peut recevoir ce flux, sans remonter et inonder des structures en aval. L'incidence sur les crues de la nasse d'Aure et de la rivière aval sera donc nul.

5/ Hauteur sous les ouvrages enterrés de plus de 1 m, même en période de hautes eaux (suivi de nappe réalisé sur le puits existant sur la parcelle).

6/ Traitement des eaux (regards ou zone de décantation, décantation des matières en suspension par l'ouvrage enterré et dans un ouvrage décanteurs d'admission. Contrat d'entretien desdits ouvrages.

7/ Charte de chantier à faible nuisance, précautions et consignes données dès le cahier des charges, surveillance et consigne dans la phase chantier.

De ce fait, les mesures compensatoires permettent le maintien de la qualité des eaux de surface, souterraine et limiteront l'impact sur l'environnement.

Quelques mesures compensatoires prises en compte en amont du projet atténuent davantage les effets du projet pour l'intégrer dans une démarche durable.

- ♦ Conservation de 40,1 % des surfaces en espace perméables (25,2% d'espace vert et 14,9 % de parking perméable) afin d'atténuer l'emprise sur l'espace naturel et de limiter les débits engendrés.
- ♦ Deux arbres situés au sud de la parcelle pourront être gardés (frênes). Situé en lisière est du projet, les autres seront abattus. Trente-trois arbres seront plantés, sur le pourtour de la parcelle, ainsi qu'au niveau des aires de stationnement afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage.
- ♦ Réduction de la pollution lumineuse sur le site.
- ♦ Les traitements de surfaces se feront sans produits phytosanitaires (tontes, désherbants chimiques).



2 - CONCLUSIONS

Le projet est prévu sur une friche agricole, située en bordure d'un commerce déjà existant et d'une route à forte fréquentation. Le terrain est situé en dehors des corridors écologiques : il est coupé par l'urbanisation et l'agriculture, avec le lit de la Neste d'Aure, qui est un important corridor écologique).

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont dimensionnés selon les règles de l'art et seront gérés et entretenus sur la propriété.

Dans ce contexte urbanisé, la zone d'influence du projet sera réduite, aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation.

Les activités prévues n'engendreront aucune nuisance olfactive, les nuisances sonores sont limitées et liées exclusivement au trafic routier diurne se confondant avec l'activité.

Un traitement paysager et arborée de la périphérie de la propriété vient limiter les impacts.

Au vu de la localisation du projet, de son état actuel (friche agricole en lisière de zone commerciale), du classement dédié du PLU et des faibles incidences qu'il peut engendrer sur le milieu naturel, la réalisation d'une évaluation environnementale/étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

A Castelsarrasin, le vendredi 5 septembre 2025

Henri CAPORALI,
Hydrogéologue, environnementaliste
Ingénieurs-Conseils en valorisation des territoires

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

7

SCI Zone d'Activité de Bourisp ZAB

3 place du téléphérique

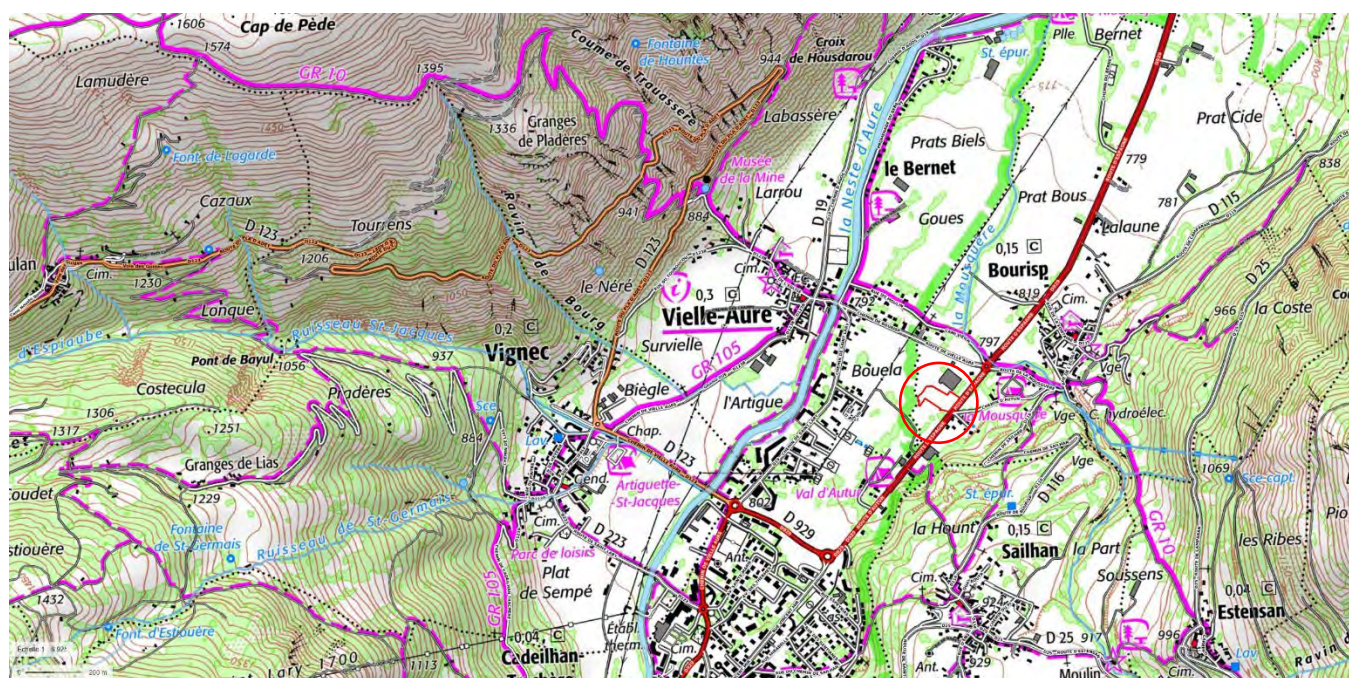
Résidence Pic Lumière

65 170 Saint-Lary-Soulan

Evaluation environnementale et des incidences au titre des zones Natura 2000

Construction d'un Aldi Marché

Adresse projet : Lieu-dit "PRAT NEROU" – 65170 BOURISP



Dossier D1060 - Étude du 5 septembre 2025

Groupe ITG
Construction,
études et diagnostic
Ingénierie, études et conseils
en valorisation
des territoires

Site : <http://caporalconseils.com>

Dépollution, gestion des eaux, assainissement

Table des matières

1-Contexte local	5
1.1 – Caractéristique du projet	5
1.2 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement.....	7
1.2.1 - Particularité du milieu naturel.....	8
2 Inventaire Faune Flore	11
2.1 Mode opératoire	11
2.2 Résultats des prospections (fig. 4)	12
2.2.1 – Flore recensé	12
2.2.2 Avifaune recensée	13
2.2.3 Entomologie.....	14
2.2.4 Reptiles et amphibiens.....	15
2.2.5 Chiroptères	15
2.3 Caractéristique de la zone Natura 2000	16
2.3.1 Les incidences potentielles du projet pourraient être les suivantes :.....	18
3 Conclusions	19
4 Mesures compensatoires proposées	21



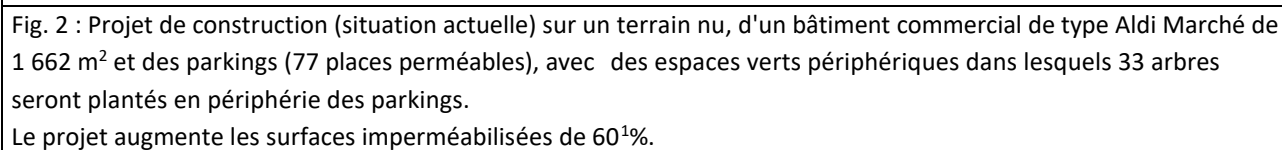
Fig. 1 : Située au sud du centre urbain, le projet de bâtiment commercial se situe en bordure de la RD929, à proximité d'un autre centre commercial. Le terrain du projet est une friche agricole récente (2023 - mi 2024), sans arbres, implantée dans la large vallée alluviale (vallée glaciaire) de la Neste d'Aure et jouxtant le centre commercial Carrefour Market au nord, des terrains agricoles à l'ouest et au sud, tandis qu'à l'est, derrière une haie de frênes de 3,5 m à 4,0 m, jeunes se trouve la RD929. Plus au sud et le long de cet axe, se trouve des commerces (pâtisserie, Intersport).

Du point de vue du PLU communal approuvé le 17/02/2023, le terrain d'étude est classé en zone AUC, à vocation d'activités commerciales et artisanales.

Le terrain d'une surface de 7 164 m², est implanté sur une vaste terrasse alluviale, entre Neste d'Aure à 378 m à l'ouest et le versant montagneux à 150 m à l'est. Celui-ci est drainé par un affluent de la Neste d'Aure, la Mousquère qui passe au nord du site, non sans avoir déposé des alluvions (cône de déjection), qui ont modifié son cours vers le nord au cours des temps géologique.

Situé à 2,1 m au-dessus du lit de la Neste d'Aure, le site n'est pas inondable directement, bien que des crues de versants ou des débords du canal le longeant à l'ouest, puisse entraîner des montées d'eau. Suivant la cartographie de la commune, le projet est situé dans une zone qui n'est pas concernée par le risque inondation. Les parcelles sont situées dans une zone soumise à aléas moyen d'inondation I2. Pour donner suite aux prescriptions du DDT 65, la plate-forme de bâtiment sera élevée afin de respecter la cote de référence de +1.0 au-dessus de terrain naturel. Le sol fini d'intérieur de construction sera de 793.4 m NGF.

Photos aériennes du 02/08/2022.



1-CONTEXTE LOCAL

1.1 – Caractéristique du projet

Demandeur	SCI Zone d'Activité de Bourisp (ZAB) - 3 place de téléphérique, - 65 170 Saint-Lary-Soulan Contact technique : M. Gilles LAFFONT, tél : 05.63.80.24.84/ g.laffont@3ci-investissements.fr																																																																																	
Caractéristiques du projet	Lieu de réalisation	Lieu-dit "PRAT NEROU" – 65170 BOURISP																																																																																
	Projet	Construction d'un magasin Aldi Marché sur le site d'un terrain en friche agricole.																																																																																
	Augmentation de la surface imperméabilisée : plus 4 197 m².	Actuellement, friche agricole (l'arrêt des cultures date d'environ 2023). Le projet consiste à aménager 1 bâtiment commercial de type Aldi Marché de 1 720 m² (avec son auvent) et des parkings (77 places perméables), tout en prenant en compte l'aspect environnemental, la plantation de 33 arbres et la gestion des eaux pluviales, inexistante à ce jour.																																																																																
		<table><tr><td></td><td>Avant aménagement</td><td>Après aménagement</td><td>% avant</td><td>% après</td><td>Delta%</td></tr><tr><td>Surface des bâtiments</td><td>0</td><td>1 720,0</td><td>0,0%</td><td>24,6%</td><td>24,6%</td></tr><tr><td>Auvent</td><td>0</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td></tr><tr><td>Cheminements extérieurs et béton</td><td>0</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td></tr><tr><td>Voirie imperméable</td><td>0</td><td>2 477,0</td><td>0,0%</td><td>35,4%</td><td>35,4%</td></tr><tr><td>Espace vert de pleine terre</td><td>7006</td><td>1 765,5</td><td>100,0%</td><td>25,2%</td><td>-74,8%</td></tr><tr><td>Cheminement perméable</td><td>0</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td><td>0,0%</td></tr><tr><td>Parking perméable</td><td>0</td><td>1 043,5</td><td>0,0%</td><td>14,9%</td><td>14,9%</td></tr><tr><td>Total surfaces, m²</td><td>7 006,0</td><td>7 006,0</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Dont imperméables</td><td>-</td><td>4 197,0</td><td></td><td></td><td>4 197,0</td></tr><tr><td>Dont perméables</td><td>7 006,0</td><td>2 809,0</td><td></td><td></td><td>- 4 197,0</td></tr><tr><td>% imperméables</td><td>0,0%</td><td>59,9%</td><td>0,0%</td><td>59,9%</td><td>59,9%</td></tr><tr><td>% perméables</td><td>100,0%</td><td>40,1%</td><td>100,0%</td><td>40,1%</td><td>-59,9%</td></tr></table>					Avant aménagement	Après aménagement	% avant	% après	Delta%	Surface des bâtiments	0	1 720,0	0,0%	24,6%	24,6%	Auvent	0	-	0,0%	0,0%	0,0%	Cheminements extérieurs et béton	0	-	0,0%	0,0%	0,0%	Voirie imperméable	0	2 477,0	0,0%	35,4%	35,4%	Espace vert de pleine terre	7006	1 765,5	100,0%	25,2%	-74,8%	Cheminement perméable	0	-	0,0%	0,0%	0,0%	Parking perméable	0	1 043,5	0,0%	14,9%	14,9%	Total surfaces, m²	7 006,0	7 006,0				Dont imperméables	-	4 197,0			4 197,0	Dont perméables	7 006,0	2 809,0			- 4 197,0	% imperméables	0,0%	59,9%	0,0%	59,9%	59,9%	% perméables	100,0%	40,1%	100,0%	40,1%
		Avant aménagement	Après aménagement	% avant	% après	Delta%																																																																												
Surface des bâtiments	0	1 720,0	0,0%	24,6%	24,6%																																																																													
Auvent	0	-	0,0%	0,0%	0,0%																																																																													
Cheminements extérieurs et béton	0	-	0,0%	0,0%	0,0%																																																																													
Voirie imperméable	0	2 477,0	0,0%	35,4%	35,4%																																																																													
Espace vert de pleine terre	7006	1 765,5	100,0%	25,2%	-74,8%																																																																													
Cheminement perméable	0	-	0,0%	0,0%	0,0%																																																																													
Parking perméable	0	1 043,5	0,0%	14,9%	14,9%																																																																													
Total surfaces, m²	7 006,0	7 006,0																																																																																
Dont imperméables	-	4 197,0			4 197,0																																																																													
Dont perméables	7 006,0	2 809,0			- 4 197,0																																																																													
% imperméables	0,0%	59,9%	0,0%	59,9%	59,9%																																																																													
% perméables	100,0%	40,1%	100,0%	40,1%	-59,9%																																																																													
(Voir figures 1 et 2).																																																																																		
Risque inondation Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) a été prescrit le 02/04/2024	Le projet est situé dans la zone dédiée au commerce, au sud du centre ancien ; elle se localise sur le palier de la basse plaine. Situé à 2,1 m au-dessus du lit de la Neste d'Aure, le site n'est pas inondable directement, bien que des crues de versants ou des débords du canal le longeant à l'ouest, puisse entraîner des montées d'eau. Suivant la cartographie de la commune, le projet est situé dans une zone qui n'est pas concernée par le risque inondation. Les parcelles sont situées dans une zone soumise à aléas moyen d'inondation I2. Pour donner suite aux prescriptions du DDT 65, la plate-forme de bâtiment sera élevée afin de respecter la cote de référence de +1.0 au-dessus de terrain naturel. Le sol fini d'intérieur de construction sera de 793,4 m NGF.																																																																																	
Section/N°s parcelle(s)	Le terrain est composé de 4 parcelles complètes et d'une parcelle partielle. <table><tr><td>Section</td><td>N° parcelle</td><td>Remarques</td><td>Superficie, m2</td></tr><tr><td>A</td><td>1037</td><td></td><td>4 153</td></tr><tr><td>A</td><td>9</td><td></td><td>1 355</td></tr><tr><td>A</td><td>8</td><td></td><td>885</td></tr><tr><td>A</td><td>1035</td><td></td><td>475</td></tr><tr><td>A</td><td>13</td><td>Partielle</td><td>138</td></tr></table>				Section	N° parcelle	Remarques	Superficie, m2	A	1037		4 153	A	9		1 355	A	8		885	A	1035		475	A	13	Partielle	138																																																						
Section	N° parcelle	Remarques	Superficie, m2																																																																															
A	1037		4 153																																																																															
A	9		1 355																																																																															
A	8		885																																																																															
A	1035		475																																																																															
A	13	Partielle	138																																																																															
Superficie du foncier	La surface de la parcelle totale est de 7 006 m², Il n'y a aucun bassin versant intercepté (Si la RD 929 ne dispose pas d'un réseau pluvial, elle ne renvoie pas d'eau vers le terrain d'assise).																																																																																	
Règlement PLU communal approuvé le 17/02/2023.	Le terrain d'étude est classé en zone AUC, "à vocation d'activités commerciales et artisanales".																																																																																	

Environnement	Pente	Pente moyenne faible (1 à 2%) vers le nord et vers l'ouest, le terrain relativement plan et situé en contre-bas de la RD 929. Altitude médiane 792,4 m.
	Fossés pluviaux et milieu hydraulique et particularité topographique.	Sur ce terrain en friche peu penté, les eaux pluviales s'infiltrent sur place dans ce sol alluvionnaires sablo graveleux de plaine alluviale de la Neste d'Arreau, composées de matériaux morainiques grossiers (galets décimétriques, blocs) et fine (sable, silt). Le terrain est perméable, aussi le réseau routier est localement dépourvu de réseau pluvial, de même que la parcelle. A l'ouest de la propriété, sur une parcelle non cadastrée limitrophe, se trouve un réseau d'irrigation en eau, qui longe le Carrefour Market avant de rejoindre le ruisseau de la Mousquère, affluent de rive droite de la Neste d'Aure. Ce canalet, en parti bâti en dalles de schiste, est localement envasé au droit du Carrefour Market et peut localement déborder sur les terrains de ce supermarché, en amont d'un passage busé (2 buses en Ø 400 mm). La Neste d'Aure, exutoire naturel et gravitaire des terrasses alluviales de la large vallée de la Neste est située à 378 m à l'ouest et coule à une altitude de 790,3 m NGF. La rivière la Mousquère qui reçoit ce canalet constitue la masse d'eau FRFR248_6 "La Mousquère". Objectif de la masse d'eau (Sdage 2022-2027) : état écologique : "bon état 2015"; état chimique : "bon état 2015". Il est affluent de la Neste d'Aure; qui constitue la masse d'eau : "La Neste de sa source au confluent avec la Neste du Louron", code masse d'eau FRFR248, avec des objectifs "bon potentiel 2015" pour l'état écologique et pour l'état chimique. Son module de débit est de 16,4 m³/s pour un bassin versant de 574 km² soit un débit spécifique de 23,6 l/s/km². La lame d'eau écoulée est de 902 mm, Afin de compenser l'imperméabilisation supplémentaire du site (63 % en sus), cinq puits d'infiltrations Ø1500 seront réalisés (pour évacuer 211 m³ pour une période de retour de 30 ans ou 160 m³ pour une période de 10 ans) . L'infiltration sera la solution unique du fait des conditions locales : ♦ Substratum perméable : schiste du Dévonien (-120 m) et nappe des alluvions fluviales relativement profonde (- 2,7 m sous le niveau du terrain actuel). - o 0 à 1 m: graves limona-sableuses, - o 1 à 3 m: graves à gros galets, - o 3 à 10 m : graves sablo-argileuses à sables graveleux, - o 10 à 16 m: sables légèrement argileux. ♦ Perméabilité mesurées suffisantes pour infiltrer les eaux de ruissellement (4 à 5 x10⁻³ m/s). ♦ Absence de réseau pluvial communal. De fait d'un réseau pluvial urbain absent localement, du débit du ruisseau et l'absence de captages situés en aval du site du projet, de l'éloignement de la Mousquère et de la Neste d'Aure (milieu récepteur, via la nappe ou le réseau pluvial, le milieu hydraulique superficiel sera peu sensible aux conséquences de l'imperméabilisation impactée par le projet.



1.2 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement

Le site lui-même est une friche encore cultivée il y a 2 ans et qui commence à être colonisées par les espèces rudérales de friche, tout en conservant des plantes des anciennes cultures (luzerne cultivée) avec, en périphérie du terrain, quelques arbres fruitiers (merisiers, prunier cultivé, pommier). Les plantes colonisatrices sont locales, et on ne trouve pas d'espèces invasives.

En son centre, la parcelle, elle-même, ne comporte aucun arbre adulte. Une haie composée de frênes, de pruniers et de plantes communes des friches (ronces, prunellier, orties), sépare le terrain de la route départementale. Il en est de même (et hors propriété), pour le chemin rural du "blé du Nougaro", avec toujours des frênes, associé à des merisiers, tous jeunes et de 3 à 4 m.

Ce terrain est entretenu et ne laisse que peu de place au développement de plantes patrimoniales. Le site est donc de peu de valeur environnementale. Ce terrain, est partiellement clôturé, et avec le bâtiment et le parking du supermarché au nord, qui constituent, avec la route RD 929, puis plus loin d'autres commerces et un habitat pavillonnaire clôturé, de réelles barrières pour la faune, qui y préfère les versants boisés et montagneux situés à 150 m à l'est et les rives de la Neste d'Aure à 378 m à l'ouest. Comme toujours en plaine alluviale en partie agricole, es versants boisés, les rives naturelles des rivières constituent d'importants corridors écologiques.

Le terrain du site est classé en zone naturelle ZNIEFF de type 2 "Haute vallée d'Aure", n° 730011659 . Ce classement ne présente pas des enjeux très forts et des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

La faune du site est plutôt rare. On notera quelques espèces habituées à la présence de l'homme telles que petits rongeurs et quelques oiseaux passagers : pies, moineaux (haies périphérique et distale). Aucune des arbres périphériques n'est creux, sans anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification. A la belle saison, les passereaux ne s'y arrêtent qu'épisodiquement et se déplacent ensuite vers des sites plus calmes et plus nourriciers. Lors de nos passages sur le site, aucun nid n'était visible.

La parcelle est nue, encombrée en son centre d'un remblai de matériaux terreux ne présente pas d'intérêt écologique. Elle est cependant bordée d'une haie encadrant le chemin rural dit du Blé de Nougaro, qui est, malgré une ouverture sans arbres (accès au terrain), est prolongée le long de notre terrain par la haie bordant le site du côté de la route départementale. A l'ouest et hors propriété, un canalet en eau lors de notre visite, est régulièrement curé et n'abrite pas d'espèce piscicole.

Aucune espèce protégée de la ZNIEFF ou de la zone Natura 2000 de la Vallée de la Neste d'Aure n'ont été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025.

Les zones urbanisées de Bourisp, la plaine cultivée, le terrain bordé au nord par un bâtiment commercial, les clôtures du site et des propriétés privées sont des ruptures écologiques entre les zones ZNIEFF, Natura 2000 de la Vallée de la Neste et le site. Aussi la vallée de la Neste d'Aure, la zone forestière toute proche, restent des axes préférentiels utilisés par la faune pour se déplacer des montagnes au sud vers la Vallée de la Garonne et le Plateau de Lannemezan.

Sur le site, Aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

1.2.1 - Particularité du milieu naturel

Points abordés	Caractéristiques
Sensibilité communale	Une grande partie de la commune; dont le site est classé en zone naturelle ZNIEFF de type 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). La vallée de la Neste d'Aure, situé à 378 m à l'ouest est classée en zone Natura 2000 notamment pour son intérêt lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs, n'est pas située sur la commune. Le projet est situé sur une ancienne parcelle cultivée, en friche agricole et sans arbres anciens, ce qui signifie que l'on n'empiétera pas sur les zones naturelles, vierges ou forestières.
Historique	Le terrain anciennement agricole et aujourd'hui en friche. Il n'a jamais servi pour les nombreuses activités industrielles présentes sur la commune. Il n'est pas référencé par l'inventaire Basias ou Basol (anciennes activités artisanales ou industrielles). De ce fait, la végétation rase qui a poussé depuis l'arrêt de l'exploitation agricole est jeune, spontanée. Quelques arbres d'espèces locales (frênes communs) ou agricole (pommier, pruniers, merisiers) sont situés en limite du terrain et constitue même une haie séparant le terrain de la route départementale 929.
Flore	La plupart des espèces recensées sont des plantes communes dans le département, caractéristiques de milieux prairiaux, de terrains en friches, de lisières, de fourrés. Mais aussi très souvent résistantes et/ou favorisées par les activités humaines, comme c'est le cas des plantes de friches et de terrains rudéraux. Un certain nombre de plantes relevées sont également clairement subspontanées (« échappées de jardins » par exemple). D'autres sont résiduelles de l'activité agricole (luzerne cultivée). Il n'y a pas de développement d'espèce exotiques ou envahissante. La flore arborée, est située en limite est de la parcelle et au sud (chemin rural dit du Blé du Nougaro) et donc hors propriété. Elles se résume essentiellement à 2 espèces dominantes : frênes et merisiers. Les arbres relativement jeunes ne présentent pas d'anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification, ni ne sert d'abri pour le grand capricorne. Des arbres de cultures sont également présents : pommier, prunier). Dans les haies, on trouve également des espèces arbustives ou herbacées (Bryone, ronces, prunellier, prunier myrobolan, orties).
Intérêt environnemental	Le site est très pauvre du point de vue environnemental. Il s'agit d'un ancien terrain agricole, retourné à la friche depuis 2 ans et où des remblais ont été déposé, clôturé ou bordé d'un supermarché au nord et de la RD929 à l'est. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025. A 378 m de là, et en contre-bas du site, se trouve le lit de la Neste d'Aure. La rivière elle-même est entourée d'arbres de hautes tiges (peupliers, chênes) formant une ripisylve dense et le principal corridor écologique de cette plaine alluviale où se concentrent de petites villes et les voies de communication, encadrée par les massifs montagneux du noyaux pyrénéens.



ZNIEFF	Le site du projet se situe sur un périmètre d'inventaire ZNIEFF Le projet est situé sur le périmètre de la ZNIEFF de Type 2 : n° 730011659, "Haute vallée d'Aure". Trois ZNIEFF de type 1 sont recensées dans un périmètre de 1 km. ◆ A 160 m a nord (ruisseau de la Mousquère) et à 378 m à l'ouest : ZNIEFF de type 1 : n° 730030370 – "La Neste Amont". ◆ A 990 m à l'ouest, n° 730011485 – "Vallée d'Aulon et soulane de Vielle-Aure". ◆ A 1,15 km au nord-est, ZNIEFF no 730011634 – "Massif entre les Nestes d'Aure et du Louron". Le projet n'est pas situé sur une ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Il n'y a aucun enjeu particulier par rapport aux ZNIEFF, compte tenu de la localisation, de l'isolement du site par des parcelles clôturées, un supermarché et son parking, des voies de circulations importantes et de la nature même du site (friche agricole récente et utilisé en partie comme stockage de matériaux (remblais naturels). Le projet peut donc être autorisé, car il ne modifie ni ne détruit de milieux contenant des espèces protégées et ne remet pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.
	La commune ne comporte aucune zone Natura 2000. Elle est bordée à l'ouest par une zone Natura 2000 (Directive Habitats). Le projet n'intersecte aucun site Natura 2000. Le plus proche est situé à 378 m à l'ouest du site et correspond à la " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" (n° FR7301822) Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par cette zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain nu sans abri pour les espèces, clôturé en partie, bordé d'une route, dans une zone dédiée aux activités commerciales. Les arbres présents sont périphériques. Ce sont des espèces locales (frênes) ou anciennement cultivés (pommiers, pruniers). Ils sont relativement jeunes, sans arbres creux ni de cavités).

Aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De même, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.

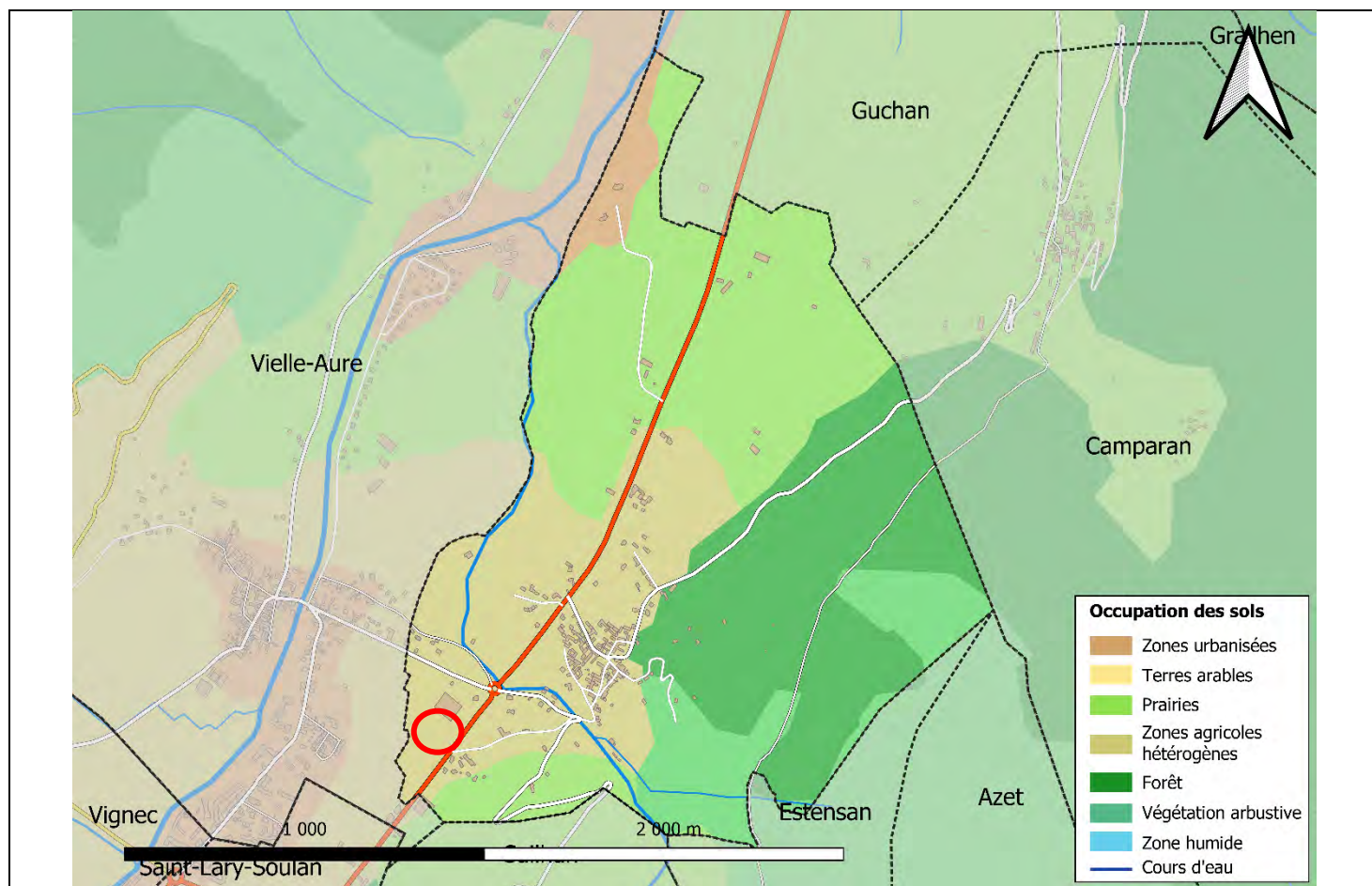


Fig. 3 – Carte de l'occupation des sols sur la commune.

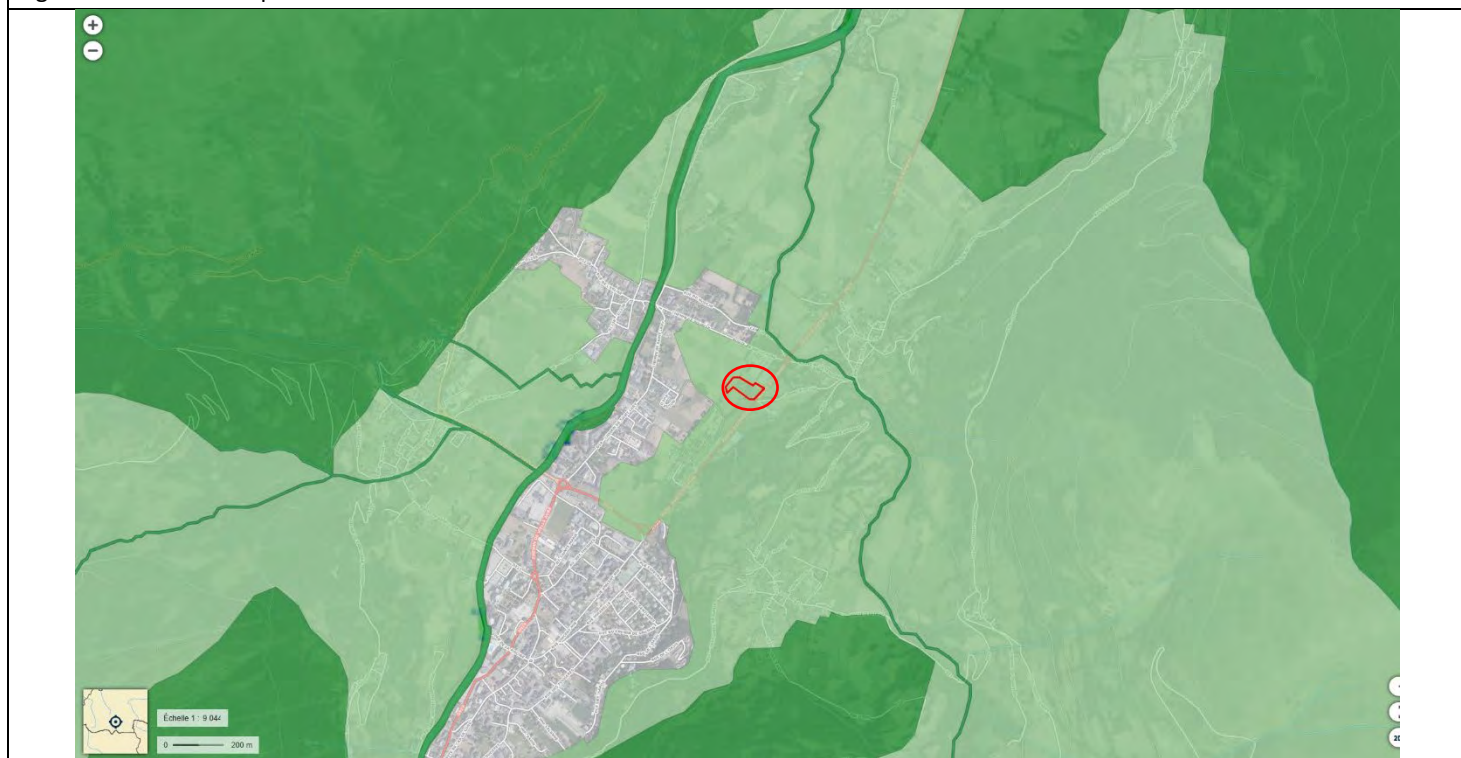


Fig. 3bis – Cartes des ZNIEFF de type 1 (vert foncé) et de type 2 (vert clair), le long des berges des rivières ou sur les reliefs boisés à l'est. Le projet est donc situé sur une ZNIEFF de type 2, moins contraignante dans les restrictions d'usages. Situé sur un terrain agricole en friche récente, sans valeur environnementale particulière, le projet ne modifie ni ne détruit de milieux contenant des espèces protégées et ne remet pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

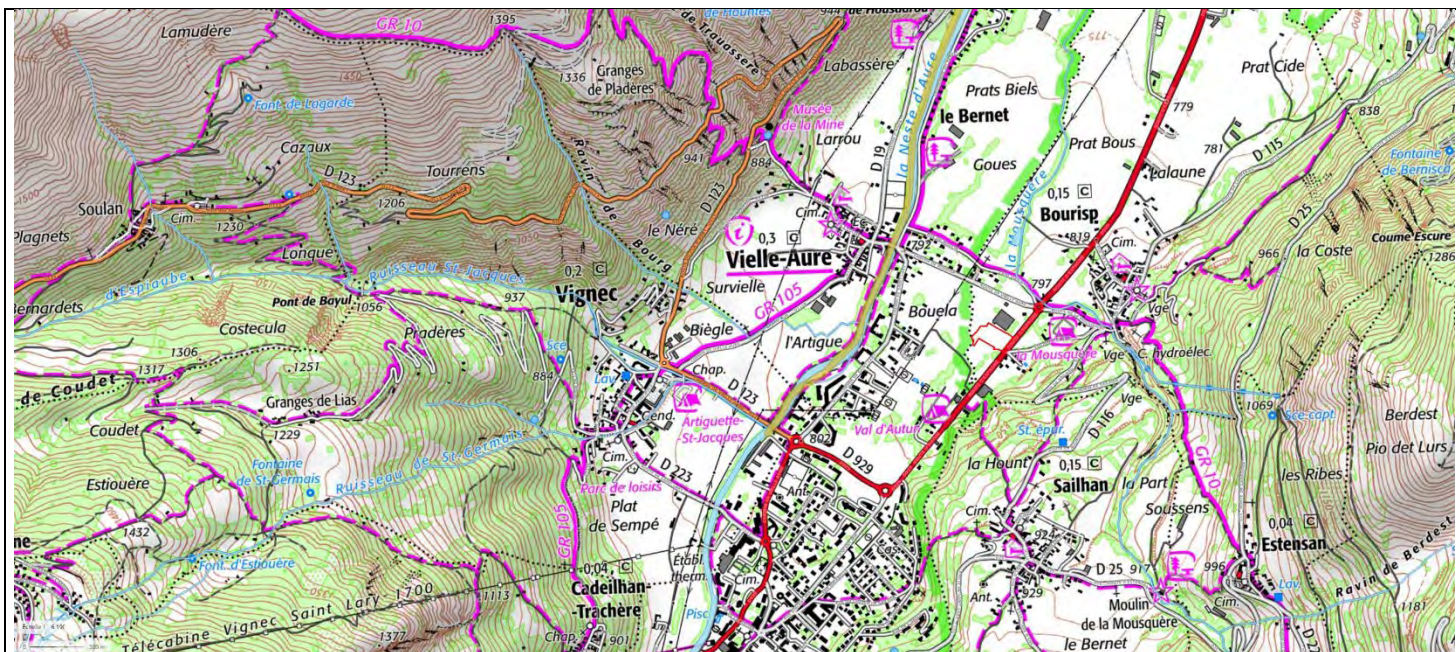


Fig. 3 ter – Cartes des zones Natura 2000 (vert jaune), le long des berges de Neste d'Aure, qui est une zone de transition et qui présente un intérêt notable lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (*Salmo salar*), mais aussi de la loutre. Localement la zone Natura 2000 appartient aux parties intra-pyrénéennes de la Neste reconnue pour la diversité des habitats pionniers du lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques (milieu aride). Aucune présence à proximité du terrain étudié Le terrain étudié est séparée de ces espaces par des espaces urbanisés ou agricoles ou la distance (378 m).

2 INVENTAIRE FAUNE FLORE

L'étude Natura 2000 doit avoir un contenu et une précision proportionnelle à l'importance du projet et de ses impacts sur l'environnement. Elle répond à une méthodologie similaire à celle employée lors d'une étude d'impact à la différence qu'elle ne porte que sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Dans ce sens, l'analyse de l'existant vise surtout à identifier les liens entretenus entre le territoire de projet et les dits habitats et espèces.

Le but est de fournir un avis objectif et motivé sur la possibilité de voir cohabiter projet et zone Natura 2000, en proposant, le cas échéant, des mesures destinées à réduire ou supprimer l'impact constaté.

2.1 Mode opératoire

Les différentes voies qui ont été exploitées pour le recueil de toutes les informations reposent sur :

- ♦ La **bibliographie** : exploitation de tous les documents disponibles concernant le site : articles scientifiques (Monde des plantes, publications, flores portatives, manuels, ouvrages sur les habitats (CORINE biotope), listes rouges, listes des espèces protégées, ... et tout autre document pouvant être exploité : atlas régional avifaune en ligne, monographies d'espèces, ...
- ♦ La **consultation** : les consultations permettent de compléter les informations obtenues grâce à la bibliographie. Elles permettent parfois d'avoir des informations inédites.
- ♦ L'**étude de terrain** : Les habitats naturels et la flore ainsi que la faune ont fait l'objet de campagnes de prospections étalées selon un calendrier adapté à la phénologie des différentes espèces végétales et animales (de l'automne précoce jusqu'au printemps tardif).

	Périodes d'inventaires	Conditions climatiques
Flore	14 septembre 2023/ 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Avifaune	14 septembre 2023/ 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Herpétofaune	14 septembre 2023/ 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Entomofaune	14 septembre 2023/25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Chiroptères	Bibliographie, visites de terrain du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé

Les méthodologies de prospection de terrain et de relevés sont décrites dans les parties correspondantes dans la suite du document. Les transects botaniques ont été repris dans le cadre des recherches entomologiques et herpétologiques.

Les campagnes de terrain ont été menées par :

- ◆ Monsieur Henri Caporali, hydrogéologue-environnementaliste.
- ◆ Assisté et en présence de Monsieur Chir Djilali, Environnementaliste.

Chacun des intervenants dispose de compétences leur permettant d'aborder toutes les composantes des écosystèmes, quelques soient les ordres et les règnes.

2.2 Résultats des prospections (fig. 4)

La prospection de site essentiellement une friche agricole montre l'absence d'espèce présentant un intérêt patrimonial.

Les inventaires floristiques n'ont pas permis de mettre en évidence d'enjeux botaniques fort sur le site, ni aux environs. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée.

2.2.1 – Flore recensé

La friche n'est plus cultivée depuis 2 ans, où l'on trouve les plantes suivantes (liste non exhaustive).

Espèces herbacées de la friche

- ◆ Prêle des champs - **Equisetum arvensis**
- ◆ Vigne vierge commune - **Parthenocissus quinquefolia**
- ◆ Oseille crépue - **Rumex crispus**
- ◆ Cirse des champs – **Cirsium arvense**
- ◆ Oseille à feuilles obtuses – **Rumex obtusifolius**
- ◆ Millepertuis taché - **Hypericum maculatum**
- ◆ Gaillet grateron - **Galium aparine**
- ◆ Luzerne cultivée – **Medicago-sativa**
- ◆ Achillée millefeuille - **Achillea millefolium**
- ◆ Gaillet blanc (**Galium album**)
- ◆ Laitue scariote - **Lactuca serriola**

Arbres de la haie ou isolée

- ◆ Frêne commun - **Fraxinus excelsior**
- ◆ Merisier - **Prunus avium**
- ◆ Prunier cultivé - **Prunus domestica**
- ◆ Pommier - (**Malus domestica**)

Espèce arbustives et herbacées des haies (bordure de la RD929)

- ◆ Ronces - **Rubus fruticosus**
- ◆ Bryone commune - **Bryonia dioica**
- ◆ Prunellier - **Prunus spinosa**
- ◆ Prunier myrobolan (ou cerise) - **Prunus cerasifera**
- ◆ Orties - **Urtica dioica**

Conclusions :

- ◆ Le site, une culture en friche, est essentiellement occupé par des espèces rudérales annuelles et/ou vivaces (EUNIS I1.53).
- ◆ La flore arborée, est située en limite est de la parcelle et souvent hors propriété (chemin rural du Blé du Nougaro). Elles se résument à quelques arbres cultivés voire forestier.
- ◆ Les inventaires n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée et/ou inscrite en annexe II de la directive 92/43/CEE sur la zone d'étude.
- ◆ Absence de flore exotique envahissante.
- ◆ Aucune espèce des ZNIEFF de Midi-Pyrénées en secteur de plaine n'a été observées.
- ◆ L'enjeu flore sur la zone d'étude est donc jugé faible.

2.2.2 Avifaune recensée

Neuf espèces ont été recensées sur le site et ses abords immédiats. Toutes sont des passereaux.

Au sud, une propriété privée présente quelques espaces végétalisés et arborés, qui offre un habitat intéressant pour tous ces passereaux. Cependant la dégradation de ce milieu par les activités humaines, les routes en périphérie, les bâtiments commerciaux au nord et plus au sud et les lotissements et stades communaux sont des atteintes marquées pré existante pour la qualité du milieu.

La localisation du site dans une zone rurale, anciennement cultivé jusqu'en 2023 et qui ne permet pas l'accueil d'espèce d'intérêt patrimonial du fait du caractère anthropique, de la superficie restreinte du site (0,7 ha). Les espèces recensées seront des passereaux de milieux arbustifs (paridés : mésange bleue, mésange à longue queue ; Sylviidés : fauvette grisette, fauvette des jardins, pouillot fitis, hypolaïs...), assez large dans leurs exigences écologiques. La présence d'une faible diversité de l'avifaune, dans ce contexte urbanisé, avec des faibles possibilités d'habitat met en évidence des enjeux faibles. Les résultats des inventaires sont résumés ici :

Nombre d'espèces à enjeux...	Nombre	Espèces avérées	Espèces potentielles
Fort	0		0
Modéré	0		0
Limité	4	Moineau domestique	0
Faible	5	Accenteur mouchet, Bouscarle de Cetti Corneille noire, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Pie bavarde, Pouillot véloce, Rougegorge familier.	0

Espèce avicole d'intérêt communautaire

Parmi les espèces potentielles sur le site, aucune ne présente d'enjeux d'intérêt communautaire. De plus, les espèces d'intérêt communautaire du sites Natura 2000 en bord de Neste d'Aure (à 378 m au sud) n'ont que peu de probabilité d'être contactées sur le site d'implantation du fait de leurs exigences écologiques (zone de montagne, espace aquatique, environnement naturel). Notons toutefois, qu'ayant un champ d'action étendu pour rechercher de la nourriture, les rapaces d'intérêt communautaire pourraient survoler l'aire d'étude. Toutefois au vu de l'étendue des aires agricoles et naturelles du site dans la vallée de la Dordogne et à l'ouest, sur les Causses du Lot, l'emprise du site est négligeable.

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour l'avifaune n'a été identifiée sur l'aire d'étude. De plus le site ne présente pas un intérêt fort pour l'avifaune y compris pour les chiroptères.

2.2.3 Entomologie

Espèces avérées

Les relevés n'ont montré qu'un cortège d'espèces relativement banal.

Espèces de lépidoptères relevés sur le site		Rareté et localisation sur zone d'étude	Statut de protection, rareté
LEPIDOPTERES			
<i>Pieris brassicae</i>	La piéride du chou	Assez commun, partout	Aucun, commun
<i>Lycaena phlaeas</i>	Le cuivré commun	Assez commun, partout	Aucun, commun
<i>Brintesia circe</i>	Le silène	Assez commun, partout	Aucun, commun
<i>Polyommatus icarus</i>	L'azuré commun	Assez commun, partout	Aucun, commun

Espèces d'intérêt communautaire

Lors des inventaires aucune espèce d'intérêt communautaire listé par la fiche Natura 2000 " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste", n° : 730010232, n'a été identifiée.

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour les insectes n'a été identifiée sur l'aire d'étude.

2.2.4 Reptiles et amphibiens

Espèces avérées

Les prospections n'ont pas permis de rencontrer et identifier de reptiles/amphibiens sur le secteur.

Espèces potentielles

Certaines espèces peuvent potentiellement être contactées sur le site comme certaines espèces de lézards :

- ◆ Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- ◆ Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Ou comme certaines espèces de serpents :

- ◆ Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- ◆ Coronelle girondine (*Coronella girondica*)
- ◆ Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)
- ◆ Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)
- ◆ Vipère aspic (*Vipera aspis*)
- ◆ Psammodrome des sables (*Psammodromus hispanicus edwardsianus*)
- ◆ Seps strié (*Chalcides striatus*).

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour les reptiles et amphibiens n'a été identifiée sur l'aire d'étude. La possibilité de la présence d'une espèce communautaire est quasi nulle.

2.2.5 Chiroptères

Les habitats naturels de la zone sont relativement limités, et les chiroptères préfèrent les versants rocheux et forestier à l'est, la galerie boisée discontinue des berges de la Neste d'Aure et les reliefs à l'ouest et plus au sud. Les zones d'habitats des Chiroptères ne seront pas modifiées par le projet.

Construite de hangars commerciaux au nord immédiat et plus au sud, la zone ne compte aucun bâtiment ancien pouvant accueillir des Chiroptères.

De même, les arbres présents surtout sur la propriété voisine sont jeunes, planté il y a près de 30 années. Il n'y a aucun arbre creux recensé sur le site.

Les espèces à statut communautaire sont présentes sur les berges des rivières locales. Il est très peu probable que le site joue un rôle important dans leurs déplacements, surtout qu'aucune colonie conséquente n'est recensée dans les alentours.

Les Chiroptères suivent alors le corridor des arbres et rivières à l'abri de l'éclairage public (éclairage de la ville et des commerces et privé (lotissements, maisons du centre-ville, locaux commerciaux, entreprises).

Quelques espèces d'intérêt communautaire pour les Chiroptères pourraient fréquenter le ripisylve de La Cère pour les déplacements et en tant que zone de chasse, mais ne s'aventurerait pas dans cette zone commerciale, compartimentées par les routes et remaniées profondément dès le début des années 1990.

2.3 Caractéristique de la zone Natura 2000

Le site retenu pour l'implantation du projet est une friche agricole depuis 2 ans. La zone Natura 2000 la plus proche correspond au lit de la rivière à 378 m à l'ouest. La continuité écologique de ces espaces est directement liée aux cours d'eau avec une migration préférentielle au droit de la commune orientée vers le système Neste au nord (qui alimentent la plupart des rivières du plateau de Lannemezan et du Gers). De plus, la présence de routes périphériques, d'espaces commerciaux, de villages, entre le projet et ces zones naturelles contribue à fortement limiter les connexions écologiques potentielles. Il n'y aura donc aucuns liens directs ou indirects avec la zone Natura 2000, ni avec les corridors écologiques (lits des ruisseaux, versant escarpés et boisés).

Les caractéristiques du site Natura 2000, sont les suivants :

- ◆ Superficie : 9 581 ha.
- ◆ Région biogéographique : atlantique (92,86%), alpine (3,77%), méditerranéenne (3,37%).
- ◆ Description du site : Cours de la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées. Le lit mineur est seul concerné pour les poissons résidents et le Desman ainsi que pour les poissons migrateurs en cours de restauration (zones de frayères actives pour le saumon atlantique).

Composition du site Natura 2000 : classe d'habitat	% de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	11%
N15 : Autres terres arables	5%
N16 : Forêts caducifoliées	31%
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3%

Enjeux liés à la conservation des habitats naturels :

- ◆ Restaurer la continuité écologique des cours d'eau.
- ◆ Poursuivre les repeuplements en Saumon atlantique.
- ◆ Restaurer la dynamique fluviale.
- ◆ Restaurer la qualité des eaux et des sédiments.
- ◆ Conserver et restaurer les habitats aquatiques et les connexions lit mineur / lit majeur.
- ◆ Conserver les habitats naturels du lit majeur, notamment les forêts alluviales et les prairies maigres de fauche.
- ◆ Contenir l'extension des espèces végétales exotiques envahissantes.
- ◆ Conserver la mosaïque d'habitats favorable notamment aux chauves-souris.
- ◆ Améliorer la connaissance pour renforcer l'efficacité des actions et évaluer les programmes.
- ◆ Sensibiliser les acteurs socio-économiques et le public à la préservation de la biodiversité.

Composition du site Natura 2000 : classe d'habitat	% de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41%
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	11%
N15 : Autres terres arables	5%
N16 : Forêts caducifoliées	31%
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7%
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3%

Vulnérabilité des zones naturelles vis-à-vis du projet

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la zone sont indiquées sur la figure 4.

Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières n'est présent sur le site du projet (terrain sans abri pour les espèces, encadré de routes, dans une zone d'habitat, pas d'arbres creux ni de cavités). Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leurs habitats. Aucune rupture ou perturbation de corridors écologiques ne sera amenée par le projet.

Le site Natura 2000, est une liaison entre les zones de piedmont à l'est et les Causse à l'ouest et les espèces qui y sont présentes trouvent leur écosystème dans cette voie de communication nord-sud entouré par les zones urbanisées.

Enfin, le site actuel, sans eaux ni fossé, est situé au milieu d'une zone totalement urbanisée et encadré de voies de communication. Il n'offre pas de possibilité de fichage ou de refuge pour les espèces.

On peut donc admettre que la zone d'influence du projet n'interfère pas avec l'espace de fonctionnement du site Natura 2000, des zones humides, des ZNIEFF.

2.3.1 Les incidences potentielles du projet pourraient être les suivantes :

Type d'incidence	Aménagement du site	Incidence/Natura 2000
Habitat spécifique pour les espèces	Zone agricole au sud d'une zone commerciale et le long de la route départementale (route d'Espagne).	Néant
Présence d'arbres creux, vieux arbres ou cavités	Arbres jeunes, absences de cavité ni de bâtiments pouvant abriter des chiroptères.	Néant
Potentialités de la zone d'influence pour chacune des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins et des espèces de chauve-souris de l'annexe II de la directive Habitats, en précisant de quelle façon celles-ci sont susceptibles d'utiliser la zone.	Aucun habitat ne peut être utilisé par les chauves-souris ni par les espèces propres aux vallées locales	Néant
Réduction des espaces naturels et de l'atteinte directe aux habitats et espèces	Zone agricole en friche située au milieu d'une zone d'activité économique.	Néant
La réduction des surfaces perméables sur le territoire communal	L'augmentation du coefficient d'imperméabilisation, compensé par la rétention des eaux pluviales et l'infiltration progressive des flux, ce qui n'est pas le cas actuellement.	Néant
Existence d'une gestion inadaptée des eaux résiduaires domestiques (EU) et pluviales	Les eaux usées seront rejetées au réseau communal. Traitement naturel des eaux pluviales avant rejet régulé (puits d'infiltration). Pas d'usage de la nappe.	Néant
Gestion inadaptée sur les espaces verts privatifs	Utilisation nulle des produits phytosanitaires (gazon/tonte, pas de jardin, désherbage par brûlage)	Néant
Potentielle introduction d'espèces non désirées et invasives	Mise en place sur les espaces verts de flore locale sur le site.	Néant
Accroissement de la fréquentation des espaces de nature et l'augmentation des pratiques de loisirs	Sans objet	Néant
Construction dans le lit majeur (PPRI zone jaune et bleue)	Aucune construction dans les zones du PPI, remblai pour le bâtiment (+1 m). Aucune clôture.	Néant

Il n'y aura donc aucune incidence du projet pour les espèces des sites Natura 2000 et les ZNIEFF en ne créant aucune nouvelle pollution, perturbations, rejets ou en portant atteinte aux surfaces boisées alluviales, aux prairies ouvertes et aux milieux humides caractéristiques du réseau Natura 2000. Aucune étude complémentaire n'est utile sur ce milieu anthropisée et fortement fréquenté.

Ainsi, la réalisation d'opérations d'aménagement sur la zone d'activité, n'aura pas d'incidence sur les caractéristiques, ainsi que sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les mesures adoptées évitent l'impact potentiel de notre projet sur le milieu naturel :



- ♦ La réalisation de puits d'infiltration, en bénéficiant d'une bonne perméabilité des sols (vidange en moins de 24 heures), qui ne créera pas un habitat ou une niche écologique.
- ♦ L'éloignement du projet par rapport au site Natura 2000.

3 CONCLUSIONS

Le terrain du projet (0,7 ha) ne recoupe aucun site Natura 2000 et est éloigné de 378 m de la Zone Natura 2000 du site " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste".

Le site anthropisé ne présente pas d'habitat attrayant pour la faune. De plus, il est isolé de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF occupant les mêmes territoires et donc des espèces d'intérêts communautaires, par une zone urbaine et des voies de communications.

Du fait de cette analyse, le porteur de projet peut conclure à l'absence d'incidence sur la zone Natura 2000 et les ZNIEFF. Aucune étude complémentaire n'est utile sur ce milieu anthropisé et fortement fréquenté.

Le terrain, une friche agricole récente qui ne présente pas de niche écologique est proche des zones naturelles du lit de La Neste d'Aure (146 m) mais en est séparé par des espaces cultivés, des routes, en zone Natura 2000 et une ZNIEFF de type 2 empiétant sur le site, mais dépourvu de corridors écologiques.

La zone Natura 2000 (**FR7301822 "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »**), est située à 378 m et sans continuité écologique, concentrée sur les bords de la rivière.

Le projet est situé sur une ancienne parcelle cultivée, en friche agricole et sans arbres anciens : l'aménagement projeté n'empiétera pas sur les zones naturelles, vierges ou forestières.

Les vallées des rivières locales (Neste d'Aure, Mousquère) et les montagnes environnantes, sont les axes de déplacement présentent des habitats d'espèces pour les chiroptères qui les utilisent en tant que territoire de chasse. Les coléoptères xylophages que sont le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne sont susceptibles d'utiliser certains éléments arborés (essentiellement feuillus). Mais les arbres du site, jeunes, sont exempts d'attaque de ces coléoptères, qui ne se sont pas présents sur le site.

Le projet n'est donc pas susceptible de modifier de manière significative les fréquentations et usages de ces secteurs par les chiroptères et les coléoptères xylophages.

Les incidences potentielles sur les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernent donc :

- ◆ Les habitats d'alimentation des chiroptères – incidences non significatives,
- ◆ Des habitats ponctuels potentiels pour le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne (éléments arborés feuillus) – incidences non significatives,
- ◆ Les populations et habitats des autres espèces d'intérêt communautaire concernées - incidences non significatives.

Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par ces zones Natura 2000 ou ZNIEFF n'est présent sur le site du projet.

Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. Aucune rupture ou perturbation du corridor écologique ne sera amenée par le projet. Les rejets pluviaux se feront dans une batterie de puits, sans ouvrages aériens et ne constitueront pas un habitat ou une niche écologique.

À la vue de l'environnement urbain, de l'éloignement de la zone Natura 2000, de l'absence des espèces faisant l'objet des protections particulières à la zone et de leur impossibilité à gîter sur le site, il n'y aura aucun impact du projet sur l'environnement du site, la zone Natura 2000 et les ZNIEFF.

Le présent rapport comprend une évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme, satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement.

4 MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES

Points abordés	Mesures compensatoires
Absence d'incidence sur les zones naturelles.	Le site ne se trouve pas sur une zone Natura 2000. Le plus proche (FR7301822 "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »), située à 160 m mais sans continuité écologique avec la zone. Le projet est situé sur une ZNIEFF de type 2 (n° 730011659, "Haute vallée d'Aure"), moins contraignante dans les restrictions d'usages. Situé sur un terrain agricole en friche récente, sans valeur environnementale particulière, le projet ne modifie ni ne détruit de milieux contenant des espèces protégées et ne remet pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques. Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore" ayant justifié la désignation de la zone Natura 2000 sont indiquée sur la figure 4. Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par ces zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain nu sans abri pour les espèces, encadré de routes, dans une zone d'activité, pas d'arbres creux ni de cavités). Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De plus, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.
Amélioration de l'état environnemental	Les arbres existants (Frênes, pommier, merisiers) seront en parti conservé (création de l'accès du côté de la RD 929. Les autres arbres qui ne sont pas situés en limite de propriété seront abattus car se situant dans l'emprise du projet. Ils seront remplacés par des espèces végétales locales, dont de nombreux exemples sont bien adapté au climat et à l'environnement de la bordure du Bassin aquitain : Alisier, Aubépines, Camérisier, Charme, Chêne pubescent, chêne sessile, Chèvrefeuille d'Etrurie, Cognassier, Cormier, Cornouiller Sanguin, églantier, érable, figuier, frêne, fusain, Laurier sauce et Laurier Tin, Lilas, merisier, néflier, Nerprun alaterne, noisetier, Orme champêtre. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté. En tout, il y aura 33 arbres qui seront plantés.

Strate arborée

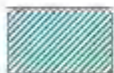
Arbre en limite		PA / <i>Prunus Amygdales</i> (amandier)	9U	} 33 ARBRES PLANTÉS
		MP / <i>Malus pumila</i> (pommier commun)	9U	
Arbre en stationnement		PD / <i>Prunus domestica</i> (prunier)	9U	
		QC / <i>Quercus coccinea</i>	3U	
		CA / <i>Celtis australis</i> - Micocoulier (h : 20m)	3U	

Strate herbacée



Haie arbustive comestible et/ou humide d'une largeur de 1,50 m à 3 m.

- *Ribes nigrum* (cassissier)
- *Lonicera xylosteum* (chèvrefeuille des haies)
- *Rosa canina* (églantier, rosier sauvage)
- *Lavandula angustifolia* (lavande officinale ou lavande vraie)
- *Santolina chamaecyparissus* (santoline petit cyprès)
- *Juniperus communis* (genévrier commun, genévrier)



Massif couvre-sol (d : 2u/m²)

- *Achillea odorata* (achillée odorante)
- *Lippia nodiflora* (verveine nodulaire)
- *Achillea crithmifolia* (achillée crithmifolia)
- *Festuca rubra* (fétuque à feuille de jonc)
- *Lolium pérenne* (ivraie vivace ray gras anglais)
- *Arméria maritima* (gazon d'Espagne)
- *Ceratostigma plumbaginoides* (dentelaire, plumbago rampant)



Haie entre stationnements (2/m²)

- *Photinia × fraseri* 'Red Robin' (persistant) - feuillage coloré et sa rustique
- *Lonicera nitida* (persistant) - feuillage dense, facile à tailler
- *Elaeagnus ebbingei* (persistant) - résistant à la sécheresse et au vent
- *Amelanchier lamarckii* (caduc) - floraison printanière et intérêt automnal
- *Viburnum tinus* (persistant) - floraison hivernale, port compact
- *Cornus sanguinea* (caduc) - feuillage décoratif, bois coloré en hiver



Prairie rustique



	En accompagnement, il est prévu des espaces verts engazonnés de type prairie rustique, avec une végétation basse composée d'essences locales, d'une haie vive. En périphérie de la parcelle, 33 arbres² seront plantés afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage. La végétation basse se concentre du côté sud et nord, afin de masquer au mieux le magasin des espaces riverains. Les éléments techniques comme les groupes froid ou le local poubelle seront également masqués par de la végétation. Les espaces verts (25 % de la surface) seront plantés d'essences locales et horticoles, adapté à l'environnement et au climat de la zone pyrénéenne centrale.
Nuisances lumineuses	Bien que la ville au nord, le supermarché au nord et les routes soient éclairées, il est important de limiter les nuisances lumineuses pouvant désorienter les animaux nocturnes. La zone pourrait être éclairée uniquement lorsque des mouvements sont détectés. Des candélabres photovoltaïques autonomes avec détecteur de présence des personnes et des véhicules pourraient être utilisés pour l'éclairage du site. Ces candélabres pourraient être munis de détecteurs de présence et ne s'actionneront qu'en présence de mouvements pour une durée de 5 à 10 minutes. L'intensité des lampes sera la plus faible possible tout en garantissant la sécurité des usagers. Ainsi l'intensité lumineuse sur la zone serait réduite et ne perturberait que très faiblement la faune et notamment l'activité des chiroptères.
Evaluation environnementale	Le présent rapport comprend une évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme, satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement.

Merci de votre attention,
 Henri CAPORALI, Hydrogéologue
 Le vendredi 5 septembre 2025

² Les règles d'urbanisme préconisent souvent de planter un arbre par tranche de 250m² de terrain, soit 29 arbres plantés minimum.

Liste des espèces courantes sur la vallée de la Neste d'Aure à l'ouest du projet et non présentes sur le site.

Espèce spécifique à la zone Natura 2000 (à 920 m à l'est)	Degré d'abondance
FR7301822 : Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	
Amphibiens - Reptiles	
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	Absent sur le site
Poissons	
Barbeau méridional (Barbus meridionalis)	Absent sur le site
Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)	Absent sur le site
Chabot (Cottus gobio)	Absent sur le site
Grande Alose (Alosa alosa)	Absent sur le site
Lampiroie de Planer (Lampetra planeri)	Absent sur le site
Lampiroie marine (Petromyzon marinus)	Absent sur le site
Saumon Atlantique (Salmo salar)	Absent sur le site
Toxostome (Chondrostoma toxostoma)	Absent sur le site
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisi)	Absent sur le site
Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	Absent sur le site
Grand capricorne (Cerambyx cido)	Absent sur le site
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	Absent sur le site
Mammifères	
Barbastelle (Barbastella barbastellus)	Absent sur le site
Desman des Pyrénées (Desmognathus pyrenaicus)	Absent sur le site
Grand Murin (Myotis myotis)	Absent sur le site
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)	Absent sur le site
Loutre (Lutra lutra)	Absent sur le site
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	Absent sur le site
Petit Murin (Myotis blythii)	Absent sur le site
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	Absent sur le site
Rhinolophe Euryale (Rhinolophus euryale)	Absent sur le site
Vespertillon à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Absent sur le site
Vespertillon de Bechstein (Myotis bechsteinii)	Absent sur le site
Hauteur : 3 à 4,0 m. Arbres jeunes, aucun arbre creux.	
Absence de poissons, de tortues, d'amphibien (pas de fossé en eau). Aucun nichage d'espèce d'oiseaux possible (pas d'arbres très élevés, ni d'arbres creux, absence de grand capricorne). Le site est essentiellement occupé par des friches rudérales annuelles et/ou vivaces (EUNIS I1.53). Les inventaires n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée et/ou inscrite en annexe II de la directive 92/43 CEE sur la zone d'étude.	
Absence de flore exotique envahissante.	
Aucune espèce des ZNIEFF locales en secteur de vallées alluviales n'a été observées :	
L'enjeu flore sur la zone d'étude est donc jugé faible.	

Espèces herbacées de la friche

• Prêle des champs - Equisetum arvense

• Vigne vierge commune - Parthenocissus quinquefolia

• Oseille crêpe - Rumex crispus

• Cirse des champs – Cirsium arvense

• Oseille à feuilles obtuses – Rumex obtusifolius

• Millepertuis taché - Hypericum maculatum

• Gailllet grateron - Galium aparine

• Luzerne cultivée – Medicago-sativa

• Achillée millefeuille - Achillea millefolium

• Gailllet blanc (Galium album)

• Laitue scariole - Lactuca scariola

Arbres de la haie ou isolée

• Frêne commun - Fraxinus excelsior

• Merisier - Prunus avium

• Prunier cultivé - Prunus domestica

• Pommier - Malus domestica

Espèce arbustives et herbacées des haies (bordure de la RD929)

• Ronces - Rubus fruticosus

• Bryone commune - Bryonia dioica

• Prunellier - Prunus spinosa

• Prunier myrobolan (ou cerise) - Prunus cerasifera

• Orties - Urtica dioica

